

Document Général d'Orientation de Haute-Garonne

MAISON de la
SÉCURITÉ ROUTIÈRE
HAUTE-GARONNE

ACCUEIL

ÉCHANGE

CONSEIL

2023

-
2027

Table des matières

Préface	1
Glossaire	2
Partie 1 : Démarche d'élaboration du DGO 2023 - 2027	3
1.1. Les objectifs	3
1.2. La démarche d'élaboration	3
1.3. L'animation	4
Partie 2 : Diagnostic territorial partagé	5
2.1. Présentation générale du département	5
2.2. Accidentalité du département	8
2.3. Accidentalité hors agglomération hors-autoroute	17
2.4. Accidentalité en agglomération hors-autoroute	23
Synthèse du diagnostic territorial partagé	28
Partie 3 : Evaluation du DGO 2018 – 2022	29
3.1. Suivi des actions par enjeux	29
3.2. Utilisation des crédits affectés à chaque enjeu	40
Partie 4 : Enjeux et orientations du DGO 2023 – 2027	47
4.1. Priorisation des enjeux	47
4.2. Les orientations d'actions	48
Partie 5 : Mise en œuvre et suivi du DGO	57
5.1. Mise en œuvre dans le cadre du PDASR	57
5.2. Suivi de l'accidentalité départementale	57
5.3. Modalités de suivi du DGO	57
Annexe	59
Composition du Comité État	59

PRÉFACE

Sur une période de 12 ans, la Haute-Garonne connaît une baisse sensible du nombre des accidents corporels. Le nombre de tués continue en revanche de progresser.

L'analyse montre que s'ils sont moins nombreux, les accidents les plus graves sont toujours dus aux comportements des impliqués et non aux infrastructures. Comme au niveau national, les facteurs de vitesse excessive, de consommation d'alcool et/ou de stupéfiants sont majoritaires. De même, les usagers vulnérables sont particulièrement exposés et représentent plus de la moitié des décès.

Le Document Général d'Orientation (DGO) élaboré, pour la période 2023 – 2027, constitue un outil de programmation qui définit les orientations d'actions à mener. Il est également un instrument de mobilisation locale visant à renforcer la sécurité routière et à réduire le nombre d'accidents.

Ce document stratégique permet de repenser les actions à conduire pour les quatre enjeux priorités dans notre département : les deux-roues motorisés, les conduites à risques, les nouveaux modes de mobilité dite « douce » et le risque routier professionnel.

Son élaboration a permis à l'ensemble des partenaires locaux de partager l'analyse de l'insécurité routière du département et les enjeux qui en découlent, pour se mobiliser autour d'orientations et de projets départementaux qui seront déclinés chaque année dans les plans départementaux d'actions de sécurité routière (PDASR).

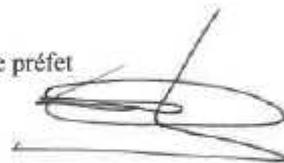
Le travail mené dans ce cadre a fait ressortir, autour des 4 enjeux prioritaires, 84 orientations d'actions.

Ce document retrace la démarche d'élaboration et les résultats du travail partenarial, engagés en décembre 2022.

Je remercie l'ensemble des acteurs qui ont participé à cette réflexion et se sont engagés durablement pour lutter contre l'insécurité routière.

C'est notre engagement déterminé et nos réalisations concrètes qui permettront de faire diminuer en Haute-Garonne le nombre d'accidents, de blessés et de tués.

Le préfet



Pierre-André DURAND

Glossaire

ACO	Avis de Contravention
ASSR	Attestation Scolaire de Sécurité Routière
ATB	Accidents-Tués-Blessés
BAAC	Bulletin d'Analyse des Accidents Corporels (de la circulation routière)
BH	Blessé Hospitalisé
BSR	Brevet de Sécurité Routière
CFA	Centre de Formation des Apprentis
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail
CD 31	Conseil Départemental de la Haute-Garonne
CNSR	Conseil National de la Sécurité Routière
CSA	Contrôle Sanction Automatisé
DDT	Direction Départementale des Territoires
DGO	Document Général d'Orientations
DIRSO	Direction Interdépartementale des Routes du Sud-Ouest
DSR	Délégation à la Sécurité Routière
EAD	Ethylotest Anti Démarrage
FFMC	Fédération Française des Motards en Colère
IDSR	Intervenant Départemental de Sécurité Routière
IPCSR	Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière
ODSR	Observatoire Départemental de Sécurité Routière
ONISR	Observatoire National Interministériel de Sécurité Routière
PDASR	Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière
PDCR	Plan Départemental de Contrôles Routiers
PL	Poids Lourd
RD	Route Départementale
RN	Route Nationale
TM	Toulouse Métropole
VC	Voie Communale
VL	Véhicule Léger
VUL	Véhicule Utilitaire Léger
VSA	Voie Structurante d'Agglomération (Toulouse)
2RM	Deux-roues motorisés

Radars

ET	Équipement de Terrain
ETD	Équipement de Terrain Discriminant
ETVM	Équipement de Terrain Vitesse Moyenne
ETFR	Équipement de Terrain Feu Rouge
ETPN	Équipement de Terrain Passage à Niveau
ETC	Équipement de Terrain Autonome
ETM	Équipement de Terrain Mobile
ETE	Équipement de Terrain Embarquable
MIF	Message d'Infraction

Démarche d'élaboration du DGO 2023 - 2027

1. Le cadre général de la démarche

1.1. Les objectifs du Document Général d'Orientations

Le Document Général d'Orientations (DGO) est le document de planification départementale de la politique locale de sécurité routière qui mobilise l'ensemble des acteurs locaux autour d'orientations communes pour une période de cinq ans.

Le Préfet a délégué le pilotage de la politique publique de sécurité routière au Directeur de Cabinet, Chef de projet sécurité routière.

L'élaboration du DGO permet à l'ensemble des partenaires institutionnels et aux acteurs locaux de partager l'analyse de l'insécurité routière du département et les enjeux qui en découlent, pour se mobiliser autour d'actions déclinées dans le cadre annuel des plans départementaux d'actions de sécurité routière (PDASR).

Le DGO 2023-2027 est à la fois un outil de programmation, un outil de travail partenarial et un outil de mobilisation des forces vives afin de faire reculer l'insécurité routière.

Pour la période 2023-2027, les enjeux nationaux retenus sont :

- Les deux-roues motorisés ;
- Les conduites à risques : alcool, stupéfiants, vitesse et non-respect des priorités, distracteurs (l'usage du téléphone notamment) ;
- Les nouveaux modes de mobilité dite « douce » : vélos (y compris à assistance électrique), engins de déplacement personnel motorisés et marche ;
- Le risque routier professionnel.

1.2. La démarche d'élaboration

La démarche d'élaboration s'est déroulée en deux phases essentielles :

- 1^{re} phase : état des lieux, accidentalité et évaluation des actions conduites ces 5 dernières années
- 2^e phase : détermination des enjeux pour le département et définition des orientations d'actions 2023 – 2027

Lors de la première phase, la coordination et l'observatoire départemental de la sécurité routière ont réalisé :

- une présentation du département à travers sa géographie, sa population et ses réseaux routiers,
- un bilan général de l'accidentalité locale,
- une évaluation des actions conduites dans le cadre du DGO précédent.

Ces éléments ont été partagés avec les acteurs et ont permis d'enclencher la seconde phase.

En décembre 2022, dans le cadre de la démarche partenariale pour l'élaboration du nouveau DGO, la coordination sécurité routière de la Haute-Garonne a invité ses partenaires (institutionnels, associatifs et professionnels) à répondre au sondage « Enjeux et orientations du DGO 2023 – 2027 en Haute-Garonne ».

Tous les différents acteurs (collectivités territoriales, associations, établissements scolaires, structures privées,...) ont répondu, ce qui permet d'avoir un échantillon représentatif.

L'analyse de ces réponses a permis d'identifier des enjeux, objet du paragraphe 4.1, et des orientations d'actions relatives à chaque enjeu, déclinées dans le paragraphe 4.2 du présent document.

Quel que soit l'enjeu, les orientations d'actions sont déclinées dans 4 domaines :

- formation,
- prévention,
- communication,
- contrôle-sanction.

1.3. L'animation

Sous l'autorité du directeur de cabinet de la préfecture, Chef de projet sécurité routière, la coordination sécurité routière déploie sur le terrain cette politique accompagnée par les partenaires et par les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) dont elle gère le planning après analyse des demandes d'interventions.

Les IDSR sont des bénévoles, mandatés par le Préfet, qui assurent à travers leurs actions la promotion de la politique publique de sécurité routière.

Ils bénéficient d'une formation initiale et de formations complémentaires tout au long de leur engagement.

Au 1er Janvier 2023, en Haute-Garonne, ils sont au nombre de 40.

Diagnostic territorial partagé

2.1. Présentation générale du département

2.1.1. Situation géographique

Situé dans le sud de la France, le département de la Haute-Garonne est l'un des 13 départements de la région Occitanie. Il a pour chef-lieu la ville de Toulouse, également chef-lieu de région, et comprend trois arrondissements : Toulouse, Muret et Saint-Gaudens.

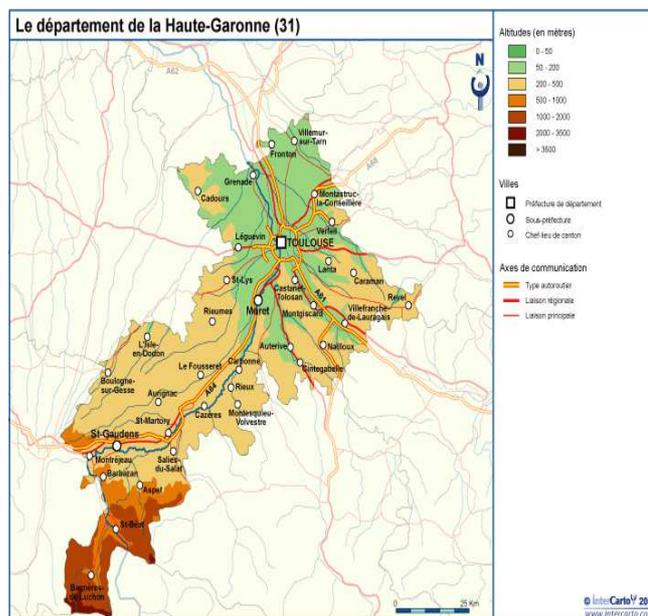
Il est limitrophe du Tarn-et-Garonne (nord), du Tarn (nord-est), de l'Aude (est), de l'Ariège (sud-est), de l'Espagne (sud), des Hautes-Pyrénées (sud-ouest) et du Gers (ouest). Il s'étend sur 6 309 km².

Constitué de 42 % de plaines, de 39 % de coteaux, de 19 % de zones de montagnes et traversé sur environ 200 kms par la Garonne, il présente un territoire contrasté, où le relief joue un rôle naturel de cohérence géographique.

De profil plutôt urbain et péri-urbain au nord, le département est nettement plus rural au sud. Enfin, le développement du territoire Haut-Garonnais repose en grande partie sur l'attractivité économique de l'agglomération toulousaine.



**Positionnement
de la Haute-Garonne**



**Relief
de la Haute-Garonne**

2.1.2. Démographie et population

Avec 1 434 439 habitants (Source Insee - Estimations de population - résultats provisoires arrêtés fin 2021), la Haute-Garonne affiche une densité de population de 227 habitants / km².

Outre Toulouse avec 493 465* habitants, d'autres communes de l'agglomération toulousaine se distinguent par leur forte démographie:

- Colomiers : 39 968* habitants
- Tournefeuille : 28 117* habitants
- Blagnac : 25 525* habitants
- Muret : 24 797* habitants

(* chiffres population légale au 01.01.2019 - Insee)

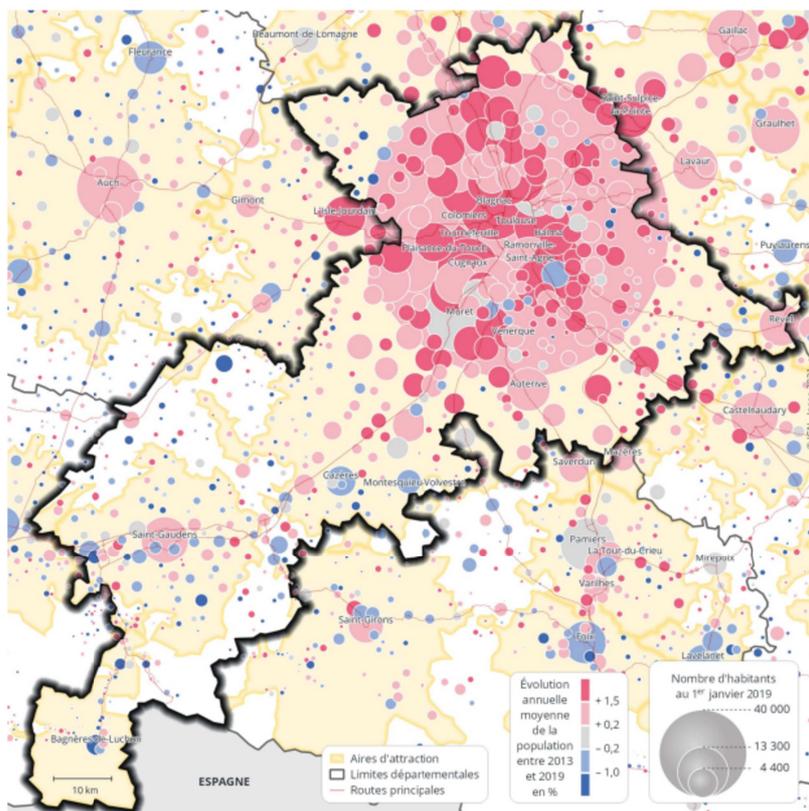
De 2013 à 2019, la Haute-Garonne a accueilli en moyenne 16 900 personnes supplémentaires chaque année.

Toutefois, cette croissance démographique est inégale entre les moitiés Nord et Sud du département. En effet, la partie nord, influencée par l'aire urbaine toulousaine, concentre les densités de population les plus fortes, alors que la partie sud, à l'exception de Saint-Gaudens et sa proche périphérie, affiche une faible densité de population.

Autre particularité démographique, avec une moyenne d'âge de 38,5 ans, la Haute-Garonne figure parmi les départements les plus jeunes de France métropolitaine (39 % des habitants ont moins de 30 ans, soit 4 points de plus qu'au niveau national).

À l'inverse, les plus âgés sont relativement moins nombreux : seuls 22 % des habitants ont 60 ans ou plus, contre 27 % en métropole.

Population municipale au 1^{er} janvier 2019 et évolution annuelle moyenne entre 2013 et 2019



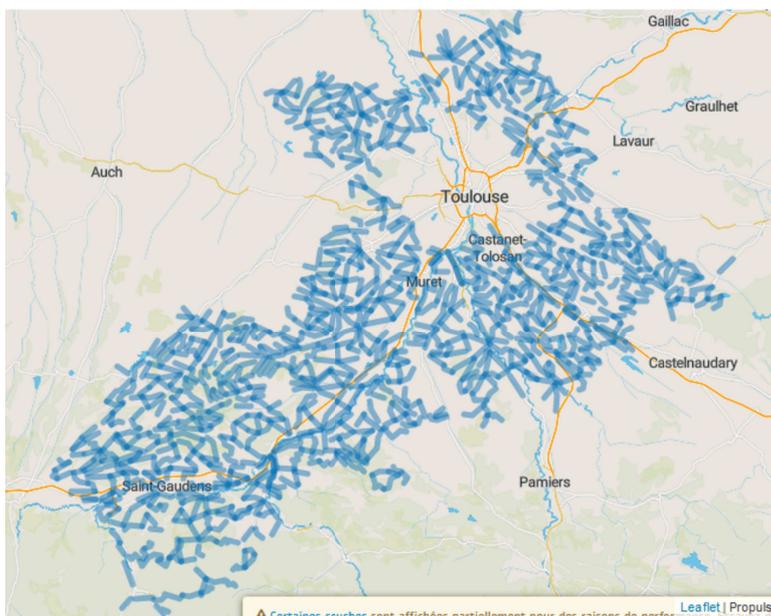
2.1.3. Le réseau routier

La longueur totale du réseau routier du département de la Haute-Garonne est de 16 122 kilomètres répartis en :

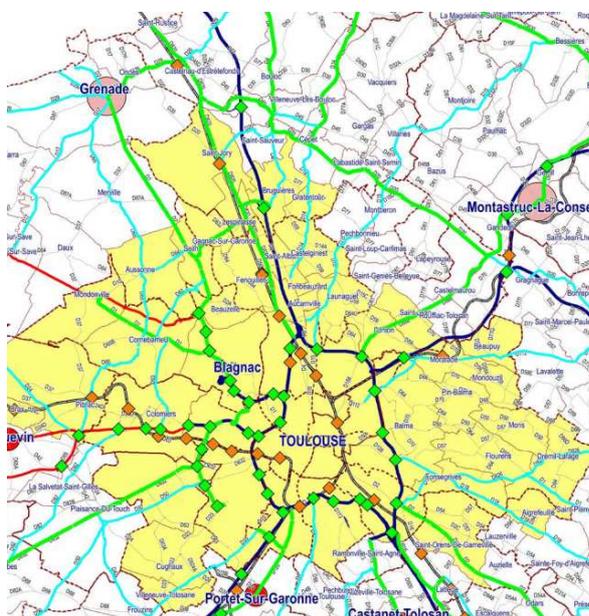
- 260 kilomètres d'autoroutes (données SOeS du 31/12/2014),
- 73 kilomètres de routes nationales (données SOeS du 31/12/2014),
- 15789 kilomètres de routes secondaires, dont 6138 km de routes départementales comprenant 507 km en montagne, 9 651 km de voies communales (données SOeS du 31/12/2013).

La Haute-Garonne se place au quatrième rang national en termes de réseau routier.

Si la gestion du réseau relève majoritairement des compétences du Conseil Départemental, de Toulouse métropole ou des communes, l'État demeure responsable d'une partie du réseau autoroutier du département (A620, A621, A624 et A64), ainsi que de la N125 reliant l'Espagne à travers les Pyrénées, de la N124 et de la N224 élément constitutif de l'itinéraire économique stratégique pour le transport des pièces de l'A380 vers leur site d'assemblage.



Les routes départementales du CD31



Toulouse métropole

2.1.4. Communication

Le site des services de l'État comporte une rubrique spécifique à la sécurité routière : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/Securite-routiere>

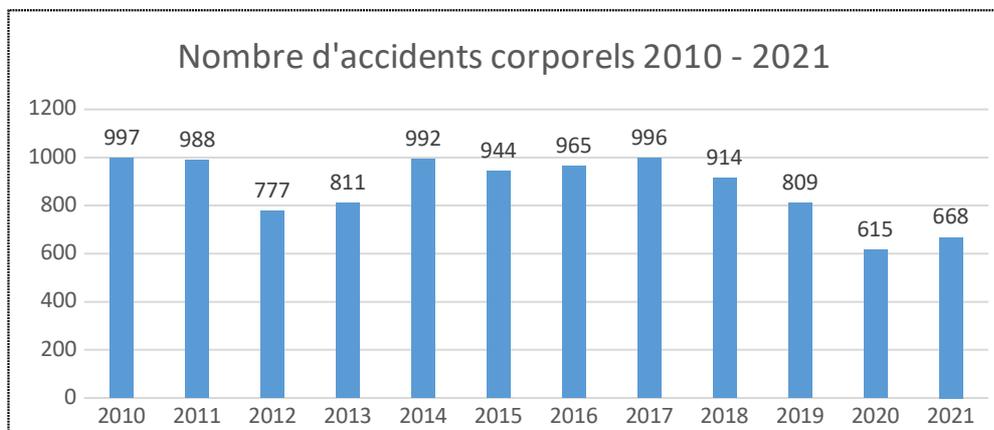
Il est alimenté chaque mois par l'observatoire départemental qui diffuse son baromètre de l'accidentologie. L'information est complétée par la production d'un bilan annuel.

En complément, les baromètres nationaux sont publiés sur: <https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/>

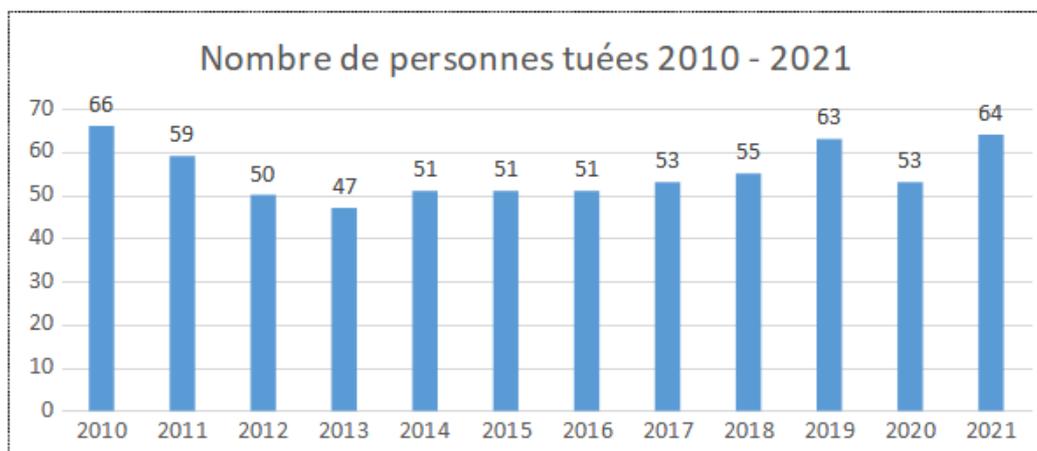
2.2. Accidentalité du département

2.2.1. Mortalité routière : les victimes

- **Graphe d'évolution longue des accidents corporels.**



- **Graphe d'évolution longue de la mortalité.**



Sur cette période longue, on observe une tendance à la baisse des accidents corporels. A contrario, le nombre des tués augmente lentement (hors 2020, année de crise sanitaire).

- **Taux moyen des tués (2017-2021) pour 1 million d'habitants et comparaisons.**

Des travaux menés en 2021-2022 ont défini 7 familles de départements homogènes sur la base de données relatives à la population, au trafic, au réseau routier ainsi qu'au contexte socio-économique et au climat.

La Haute-Garonne fait partie du groupe des départements monopolarisés.

	Moyenne de tués par département par an	Moyenne tués par million d'habitants par an
Haute-Garonne	58	40
5- Famille des départements monopolarisés	44	44
France métropolitaine	32	47

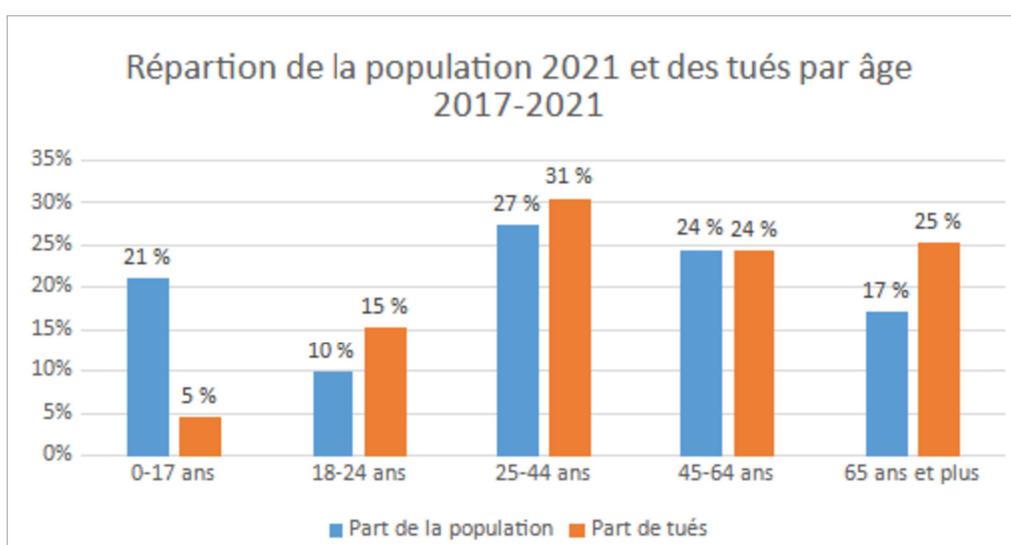
Département	Population	Tués 2017-2021	Moyenne tués département / an	Moyenne tués / million d'habitants / an
Haute-Garonne	1434439	288	58	40

Famille de départements 2022	Nb Dép	Population	Tués 2017-2021	Moyenne tués département / an	Moyenne tués / million d'habitants / an
1 - De montagne	13	3382566	1093	17	65
2 - A faible densité de population	30	11120030	3849	26	69
3 - Méditerranéens	9	5917670	1800	40	61
4 - Monopolarisés	14	13768219	3060	44	44
5 - Multipolarisés	20	13782494	3320	33	48
6 - Très forte densité de population	6	10599367	1718	57	32
7 - Paris et la petite couronne	4	6877108	585	29	17
DOM	5	2178942	806	32	74

Niveau national	Nb Dép	Population	Tués 2017-2021	Moyenne tués département / an	Moyenne tués / million d'habitants / an
France métropolitaine	96	65447454	15425	32	47

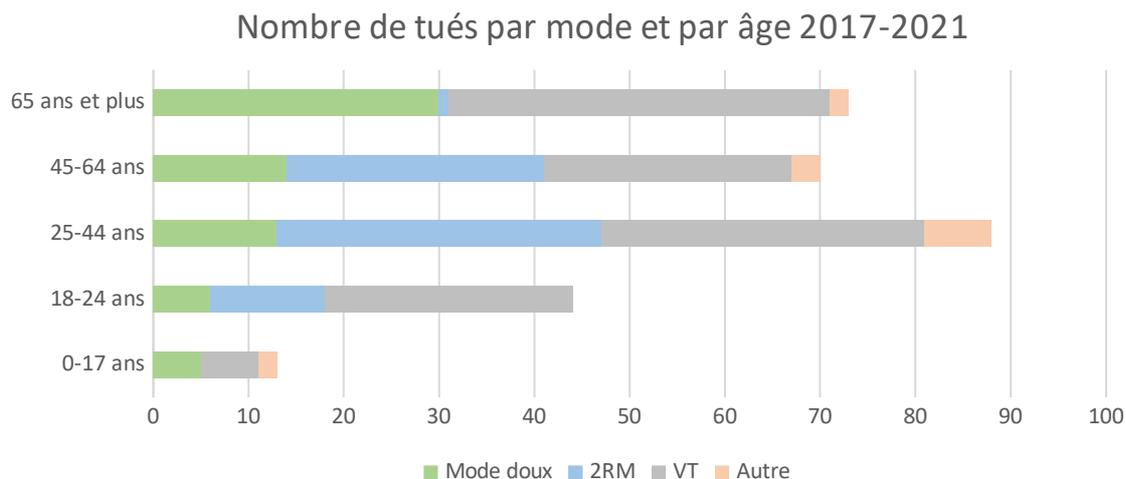
Avec un indicateur de 40 tués par million d'habitants, la Haute-Garonne se situe en dessous de la moyenne des 14 départements de type "monopolarisés" (44) et en dessous de la moyenne de la France métropolitaine (47).

- **Répartition de la population par âge / Répartition des tués par âge (2017-2021).**



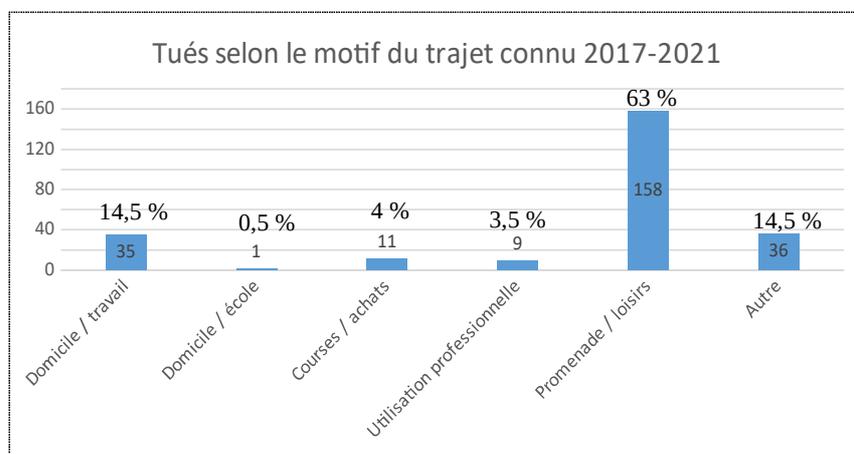
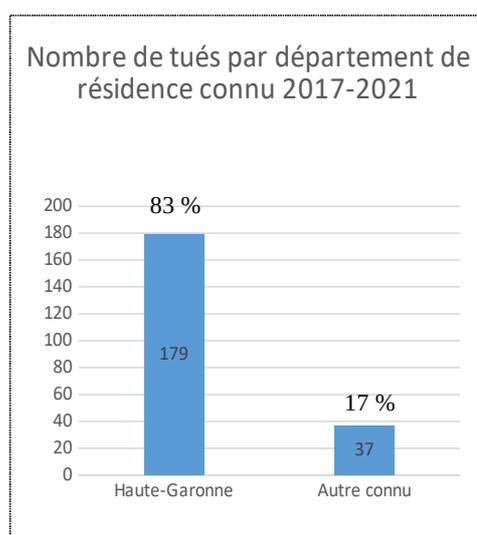
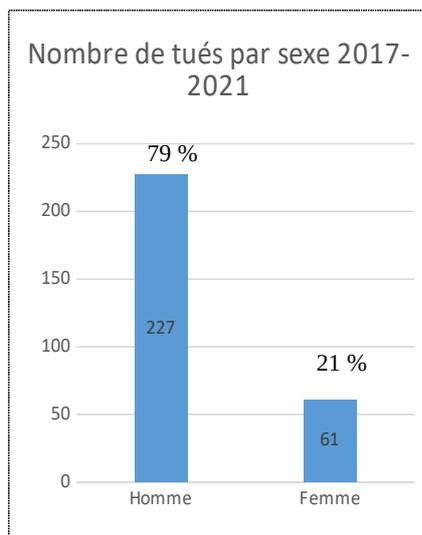
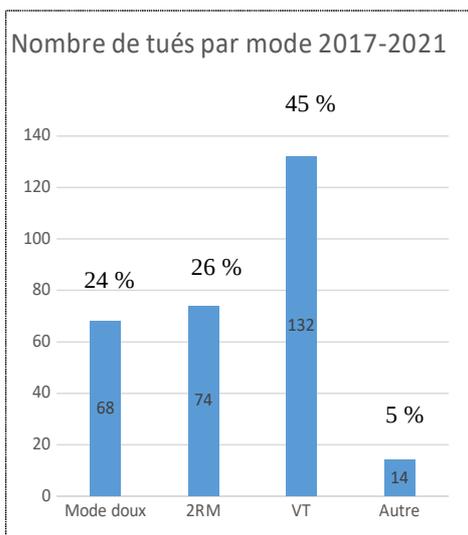
Les seniors représentent 17 % de la population, mais 1/4 des tués.

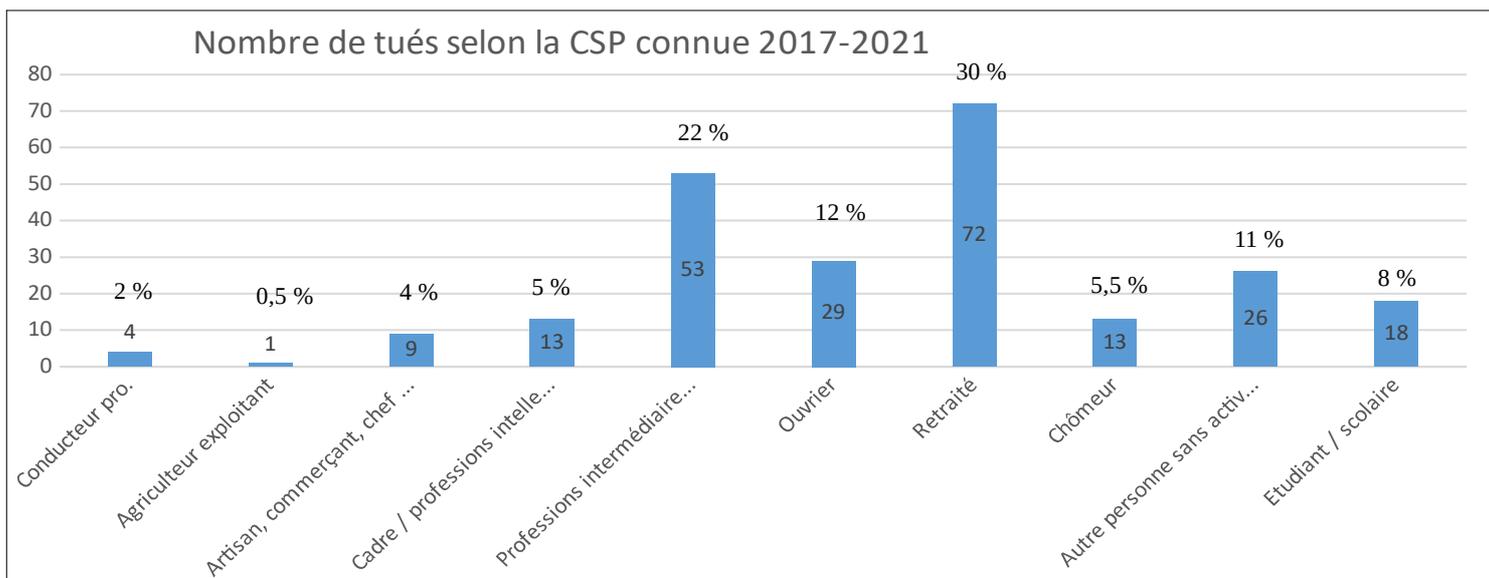
- **Nombre de tués par mode de déplacement selon l'âge (2017-2021).**



Les seniors "en mode doux" sont les principales victimes (piétons et cycles).

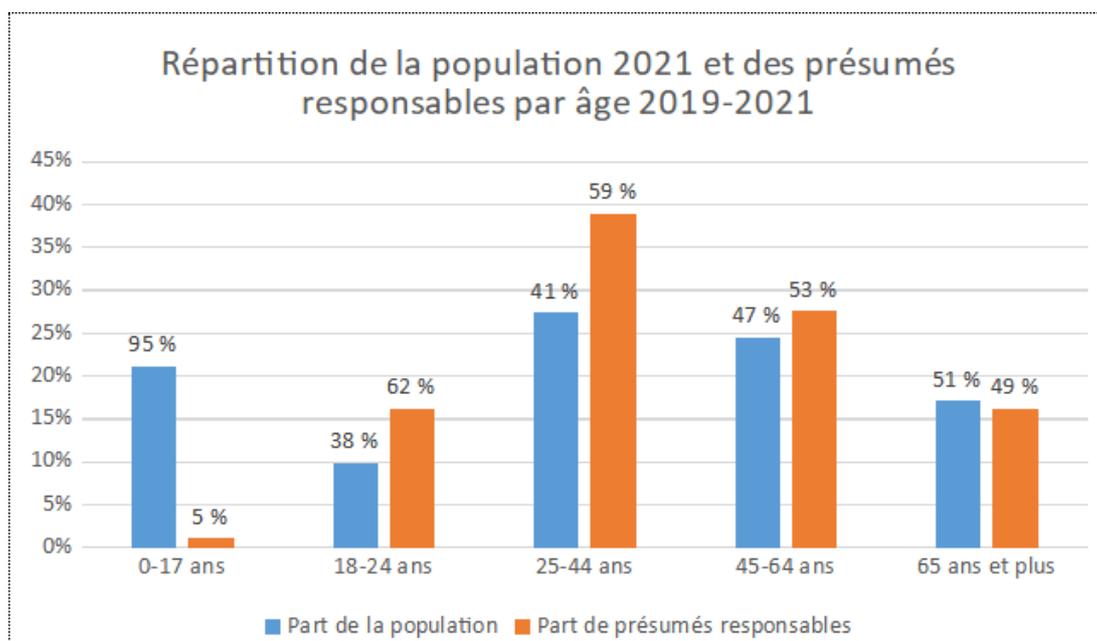
- **Les victimes - Autres indicateurs (2017-2021).**





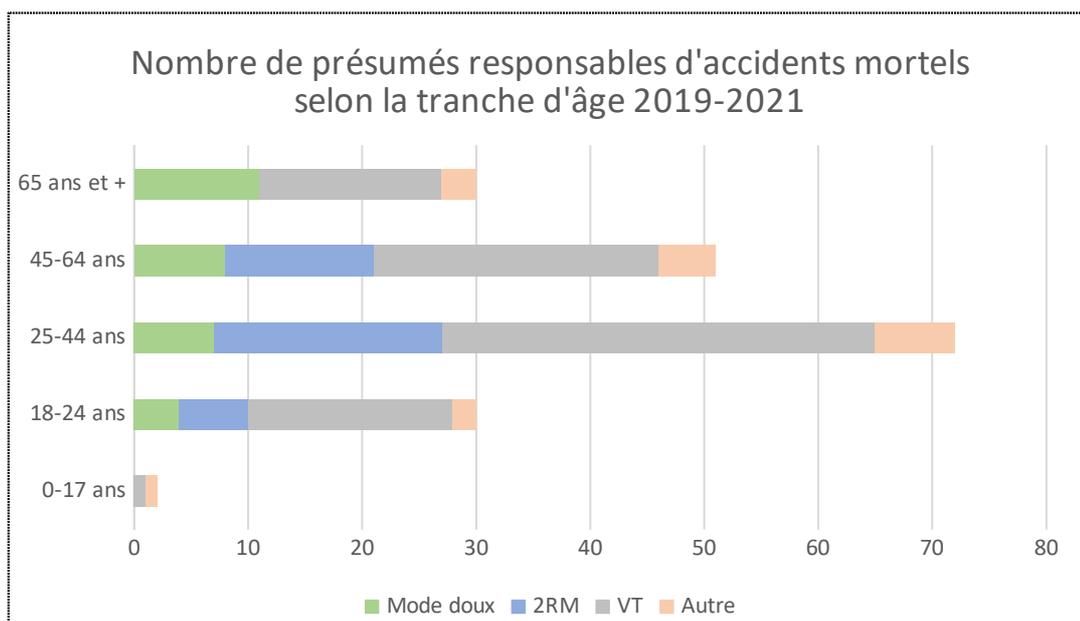
2.2.2. Mortalité routière : les présumés responsables

- Répartition de la population par âge / Répartition des PR d'accidents mortels par âge (2019-2021).

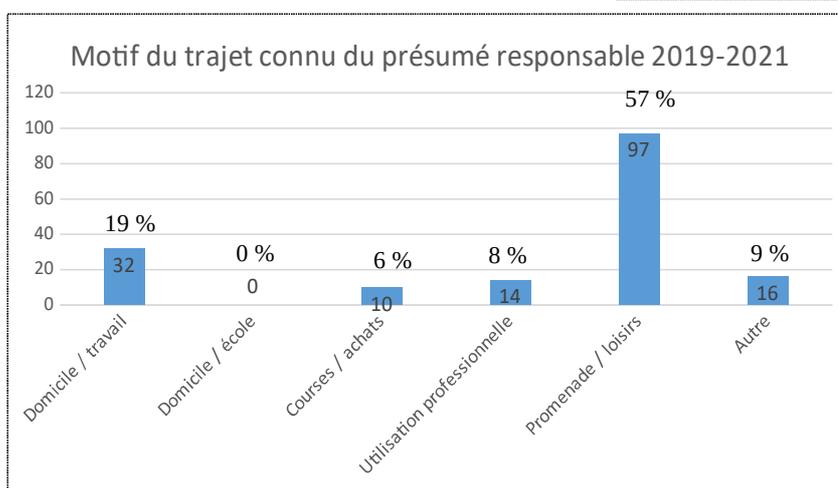
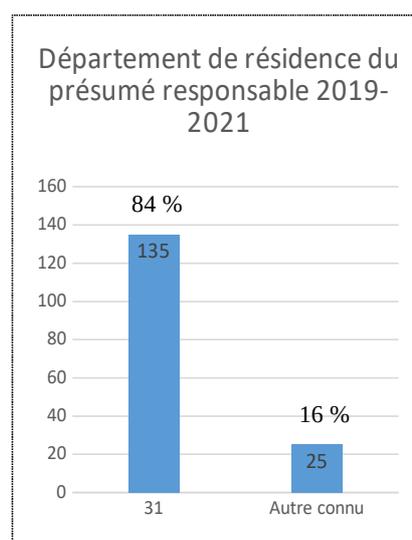
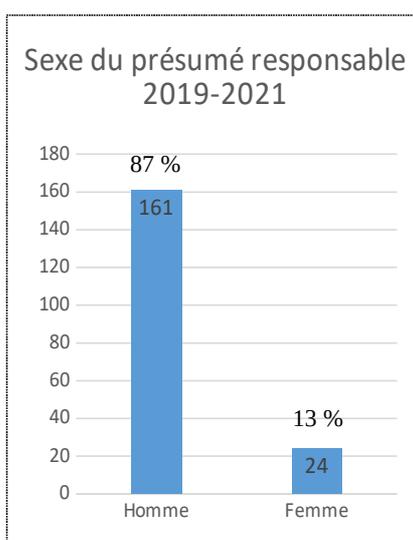
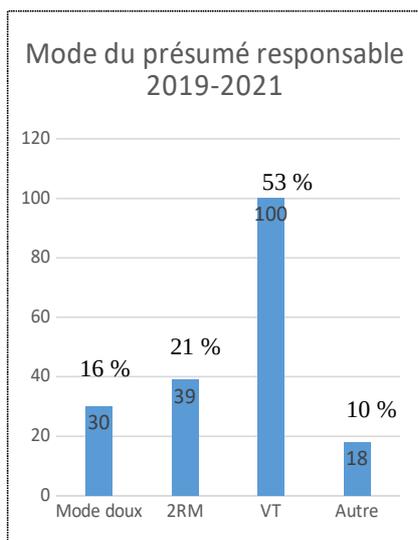


La catégorie des actifs 25-44 ans est surreprésentée concernant les présumés responsables.

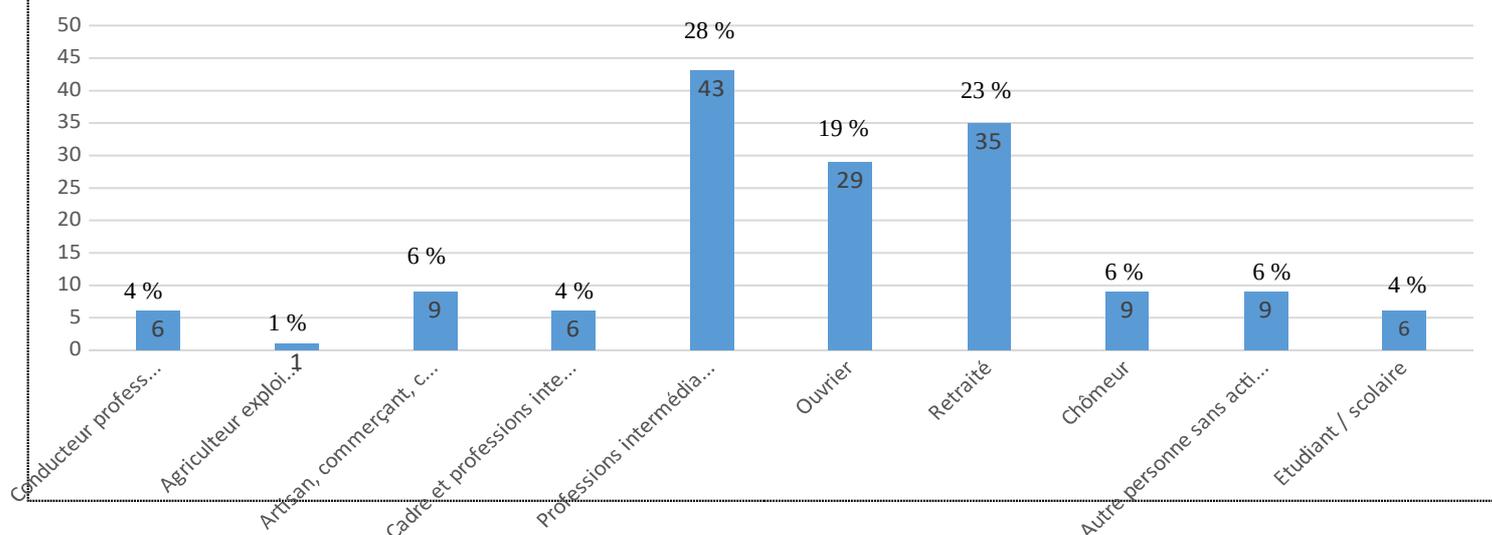
- **Nombre de présumés responsables d'accidents mortels par mode de déplacement selon l'âge (2019-2021).**



- **Les présumés responsables - Autres indicateurs (2017-2021).**



CSP connue du présumé responsable 2019-2021

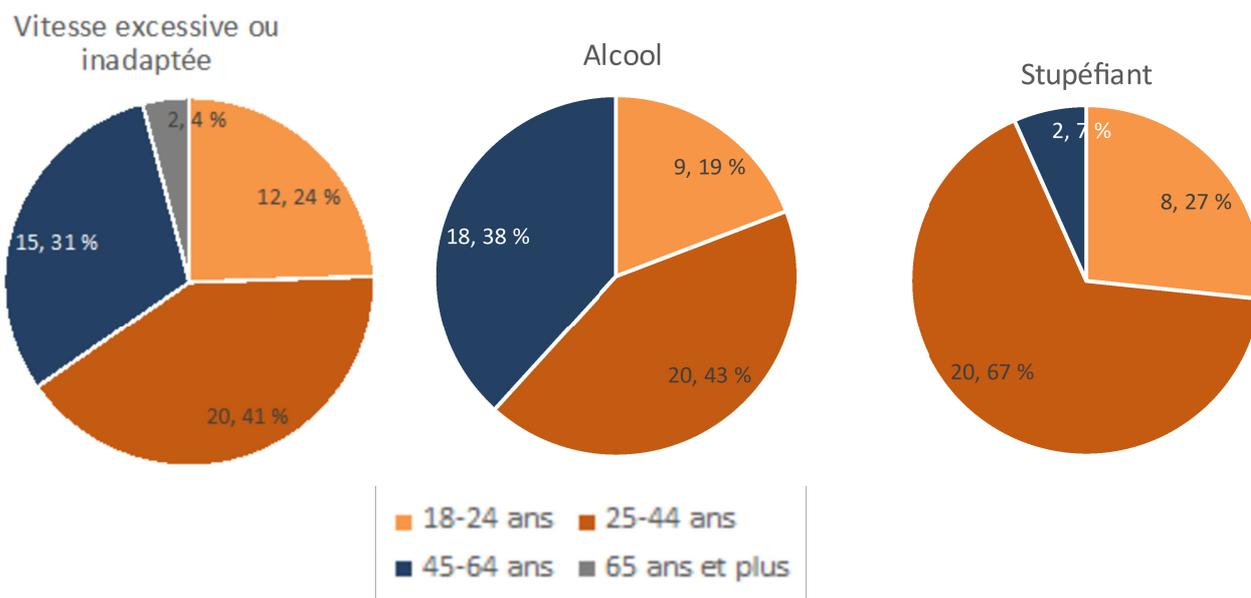


- Répartition de l'ensemble des facteurs usagers pour les présumés responsables (2019-2021) distinction homme/femme.

	Homme	Femme	Total
Alcool	46	1	47
Changement de file	5	1	6
Contresens	2	0	2
Dépassement dangereux	14	0	14
Eblouissement	2	1	3
Inattention	20	9	29
Malaise	14	0	14
Médicaments	0	0	0
Non respect des distances de sécurité	2	0	2
Priorité	6	1	7
Somnolence - fatigue	1	0	1
Stupéfiant	30	2	32
Téléphone et distracteurs technologiques	3	1	4
Vitesse excessive ou inadaptée	49	2	51
Autre cause	8	2	10
Cause indéterminée	21	6	27
Nombre de PR avec au moins 1 facteur	160	24	184

Les hommes sont présumés responsables dans 87 % des facteurs usagers et sont très concernés par la consommation d'alcool et/ou stupéfiants ainsi que la vitesse excessive.

- Répartition des facteurs principaux des présumés responsables (2019-2021) selon la classe d'âge pour les facteurs principaux.

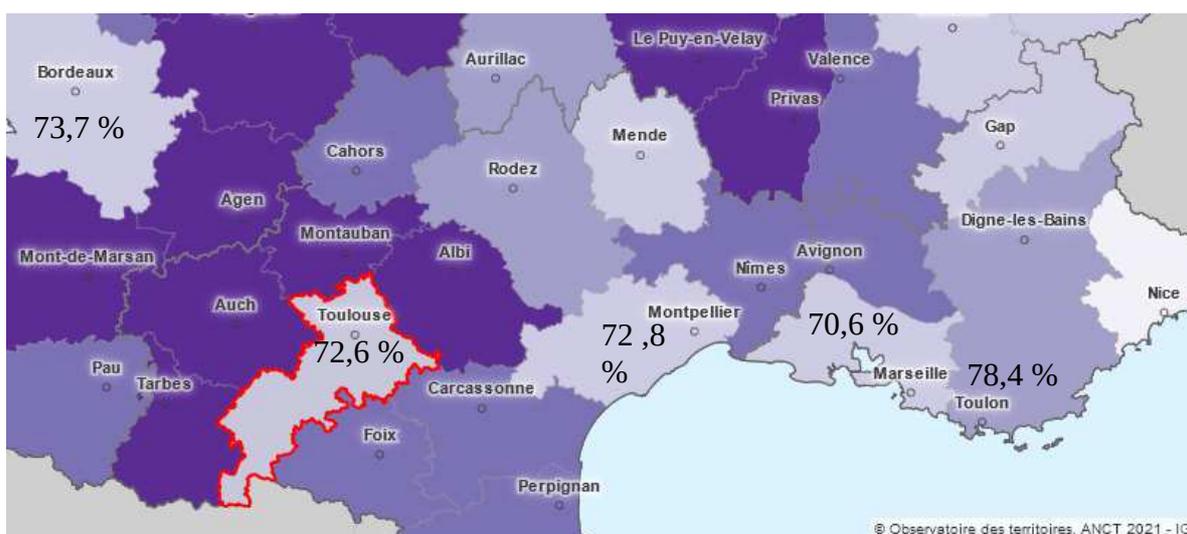


Les principaux facteurs d'accidents mortels sont la vitesse excessive, la consommation d'alcool et/ou de stupéfiants. Ces conduites à risques concernent toutes les tranches d'âges, seniors exclus.

2.2.3. Risque routier professionnel

Première cause d'accident mortel au travail, le risque routier est un risque professionnel à part entière.

- Part modale de la voiture pour les déplacements domicile-travail par département.



En 2018, la part des déplacements domicile-travail, en voiture, représente 72,6 % de l'ensemble des déplacements domicile-travail en Haute-Garonne (70,4% moyenne nationale et seulement 10,6% pour le département de Paris).

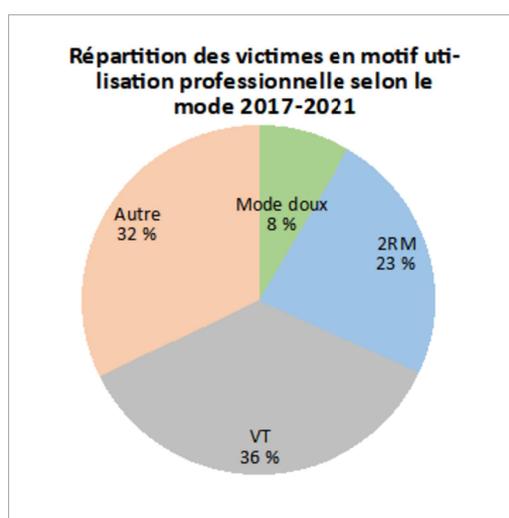
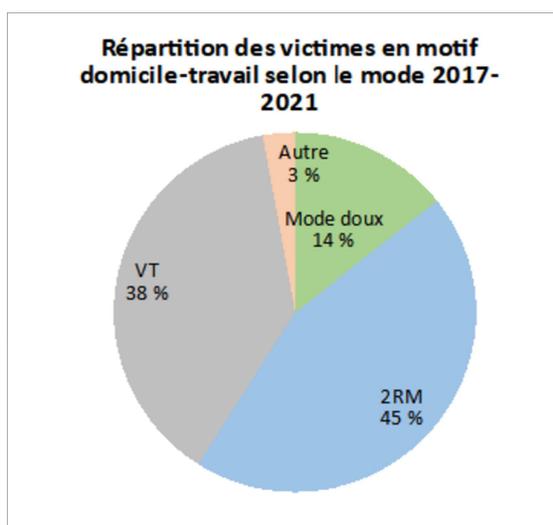
- **Nombre de tués dans un accident impliquant un usager en domicile-travail ou trajet professionnel et part sur l'ensemble des tués (2017-2021).**

	Nombre de personnes tuées dans un accident avec...
... un usager en domicile/travail	63
... un usager en trajet professionnel	59
... un usager en trajet professionnel ou en domicile/travail	107

- **Nombre de tués ayant pour motif un trajet domicile-travail ou trajet professionnel sur l'ensemble des tués (2017-2021).**

Nombre de personnes tuées sur un déplacement domicile travail	35
Nombre de personnes tuées en trajet professionnel	9
Nombre de personnes tuées avec motif trajet renseigné	250
Nombre de personnes tuées total	288

En Haute-Garonne, 37% des tués le sont dans un accident impliquant un usager en trajet domicile-travail ou en trajet professionnel. 15% des tués ont pour motif un trajet domicile-travail ou un trajet professionnel.



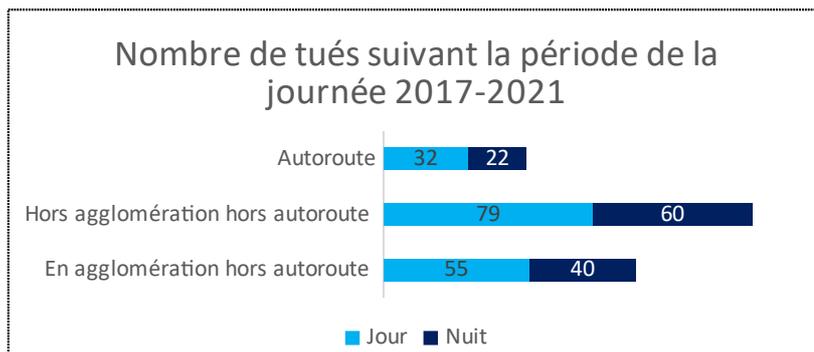
2.2.4. Réseau routier

- **Nombre de tués sur autoroute/hors agglo/en agglo (2017-2021).**

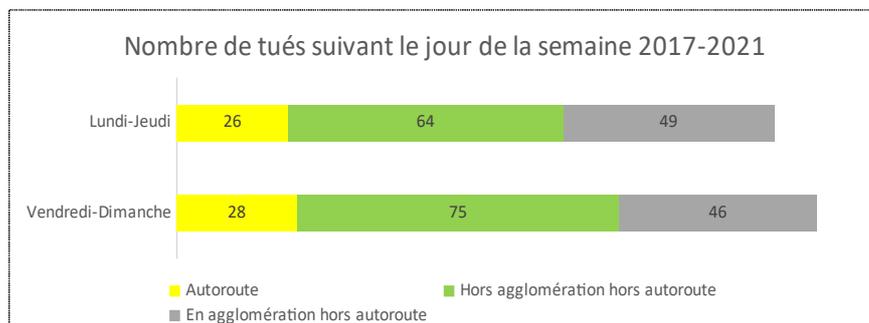
Nombre de tués selon le milieu 2017-2021



- **Répartition jour/nuit selon les réseaux routiers (2017-2021).**



- **Nombre de tués pour la période Lundi-Jeudi/Vendredi-Dimanche selon autoroute/hors agglo/en agglo (2017-2021).**



- **Nombre de tués modes doux (piétons + vélo + EDPm), 2RM (cyclo + moto), VT selon les 3 milieux. (2017-2021).**



2.3. Accidentalité hors-agglomération hors-autoroute

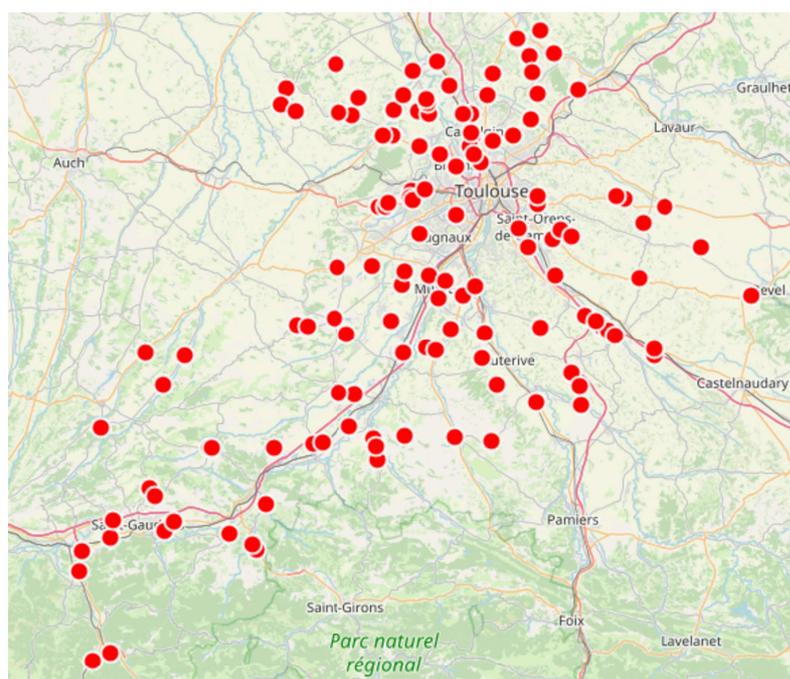
2.3.1. Typologie des accidents

- **Qui tue qui hors agglomération hors autoroute par mode de déplacement (2017-2021)**

										
	Piéton	Vélo	Cyclo	Moto	VT	VU	PL	TC	Autre	Total
ACCIDENT SANS TIERS	0	3	0	8	52	4	0	0	0	67
COLLISION AVEC										
 Piéton	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
 Vélo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
 Cyclo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
 Moto	0	1	0	1	0	0	0	0	0	2
 VT	6	1	2	16	16	0	0	0	0	41
 VU	1	0	0	4	2	0	0	0	0	7
 PL	2	0	0	2	7	0	0	0	0	11
 TC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MULTICOLLISION	2	1	0	4	4	0	0	0	0	11
TOTAL	11	6	2	35	81	4	0	0	0	139
Part de la mortalité	8%	4,50%	1,50%	25%	58%	3%	0%	0%	0%	100%

Hors agglomération et hors autoroute, ce sont les véhicules de tourisme qui sont les principaux impliqués dans les cas de collisions mortelles.

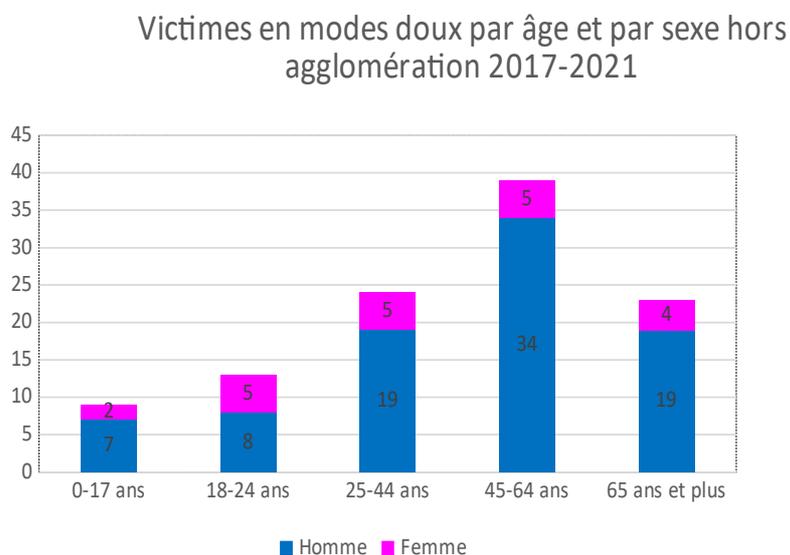
- **Carte des accidents mortels hors agglomération hors autoroute (2017 - 2021)**



Les accidents mortels hors agglomération, hors autoroute, sont répartis sur tout le territoire.

2.3.2. Modes doux

- **Piétons, cyclistes victimes selon l'âge et le sexe, hors agglomération hors autoroute (2017-2021).**



La catégorie des 25-44 ans est la plus concernée pour ce qui concerne les actifs.

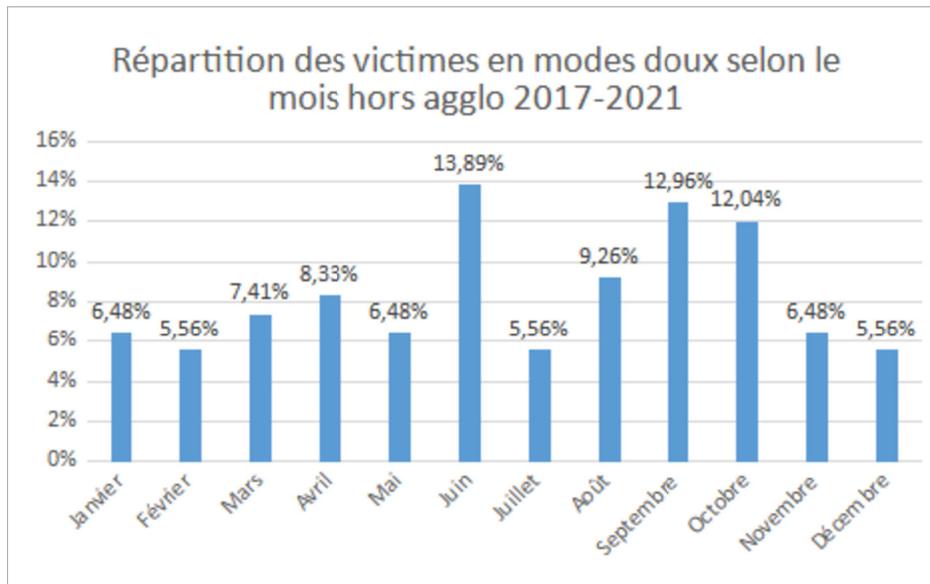
La catégorie des 45-64 ans est la plus touchée. Les seniors, nouveaux retraités reprenant une pratique sportive (vélo principalement) sont très concernés.

- **Évolution des victimes en modes doux entre 2017 et 2021 hors agglomération hors autoroute.**

Année	Victimes
2017	19
2018	26
2019	15
2020	31
2021	17

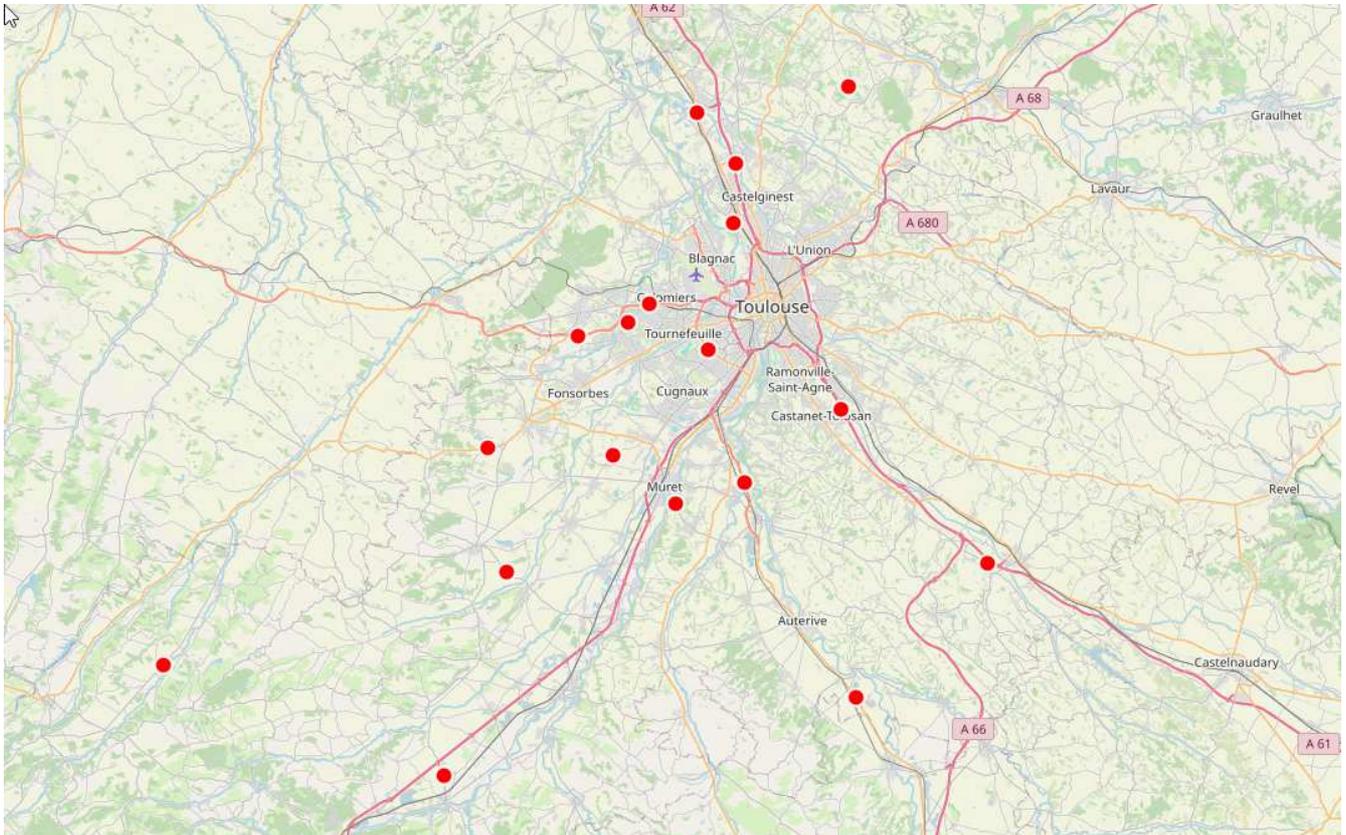
L'évolution est erratique. On constate un indicateur élevé en 2020, année particulière du fait de la crise sanitaire.

- Répartition en % des victimes piétons, cyclistes selon le mois dans l'année hors agglomération hors autoroute (2017-2021).



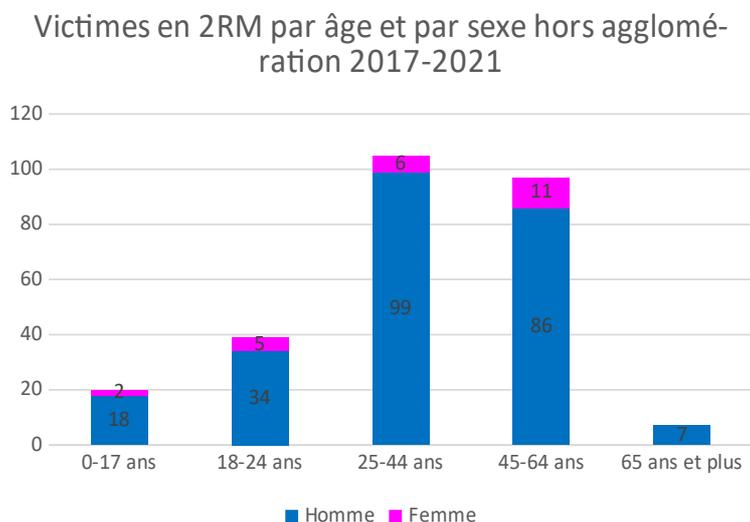
Les mois les plus cléments d'un point de vue météorologique sont également les plus accidentogènes.

- Carte des accidents mortels modes doux hors agglomération hors autoroute (2017 – 2021).



2.3.3. 2RM

- **Cyclo, moto victimes selon l'âge, le sexe hors agglomération hors autoroute (2017-2021).**



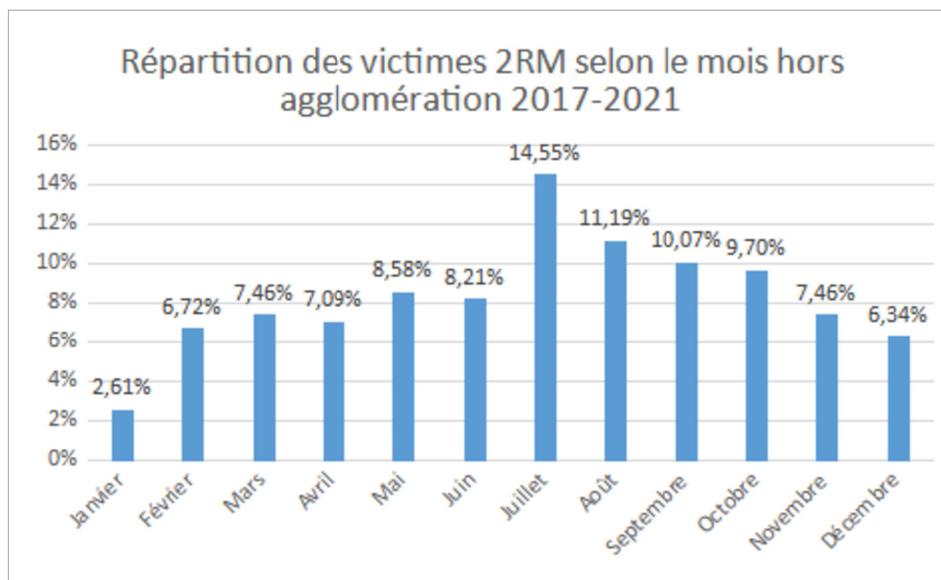
Les victimes sont très majoritairement des hommes entre 25 et 64 ans.

- **Évolution des victimes en 2RM 2017-2021 hors agglomération hors autoroute.**

Année	Victimes
2017	71
2018	53
2019	51
2020	46
2021	47

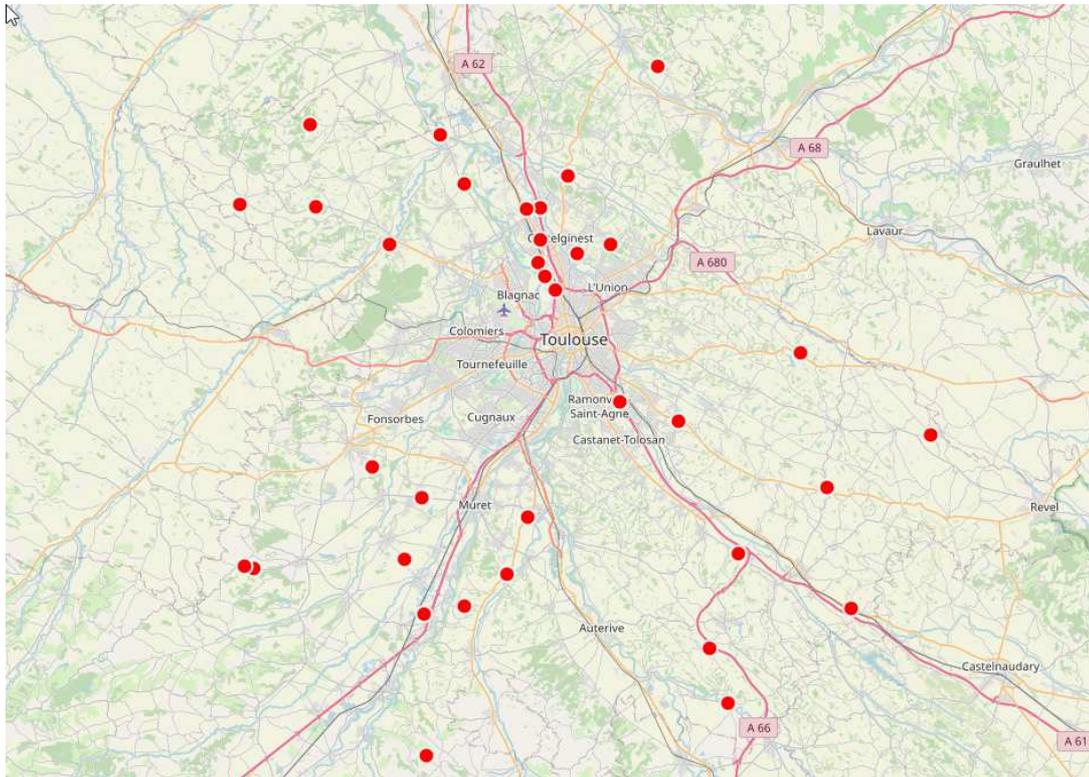
Une baisse est enregistrée à compter de 2018. Si l'on compare 2021 à 2019, année de référence, la baisse est de 8 %.

- **Répartition en % des victimes 2RM selon le mois dans l'année hors agglomération hors autoroute (2017-2021)**



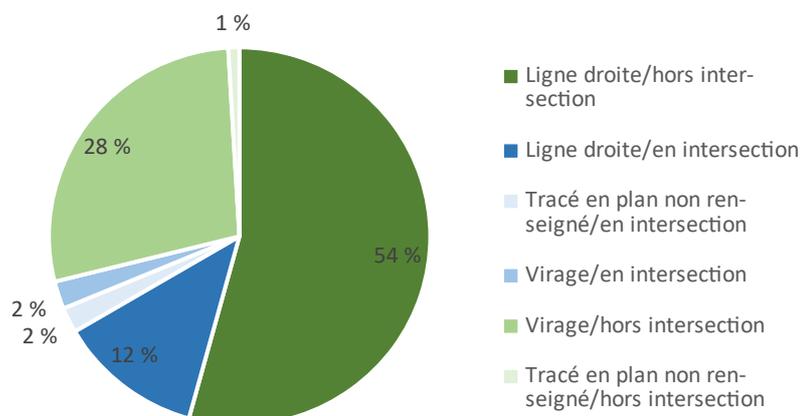
Les mois d'été sont les plus critiques.

- **Carte des accidents mortels 2RM hors - agglomération hors autoroute (2017 - 2021)**



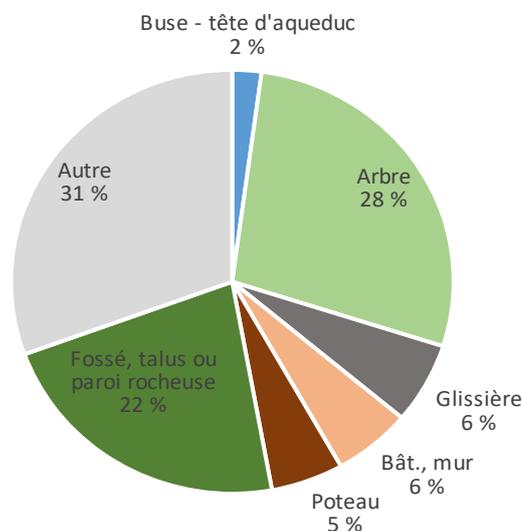
2.3.4. Facteurs spécifiques hors agglomération hors autoroute 2017-2021

- **Répartition des victimes en ligne droite/virage et en/hors intersection hors agglomération hors autoroute (2017-2021).**



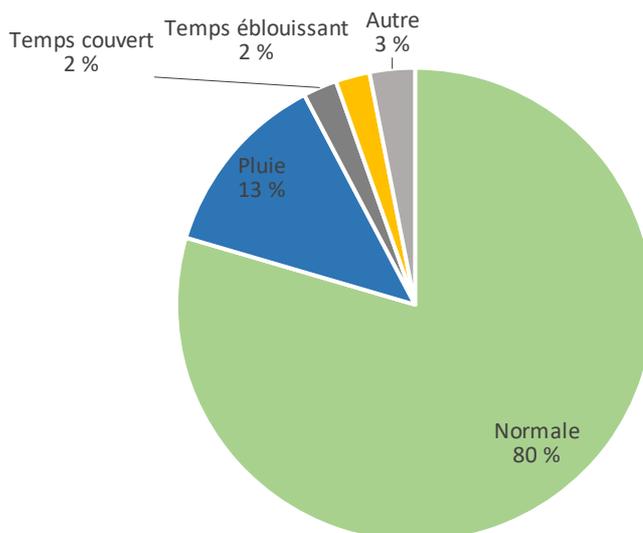
Plus de la moitié des accidents hors agglomération, hors autoroute, ont lieu en ligne droite et hors intersection.

- **Répartition des victimes selon l'obstacle fixe heurté hors agglomération hors autoroute 2017-2021 (accident avec véhicule seul).**



L'arbre, très souvent un platane, est le principal obstacle fixe heurté lors des accidents graves, en Haute-Garonne. C'est une spécificité de notre département.

- **Répartition des accidents corporels selon les conditions atmosphériques hors agglomération hors autoroute (2017-2021)**



Une grande majorité des accidents hors agglomération se déroulent avec des conditions atmosphériques normales.

2.4. Accidentalité en agglomération hors autoroute

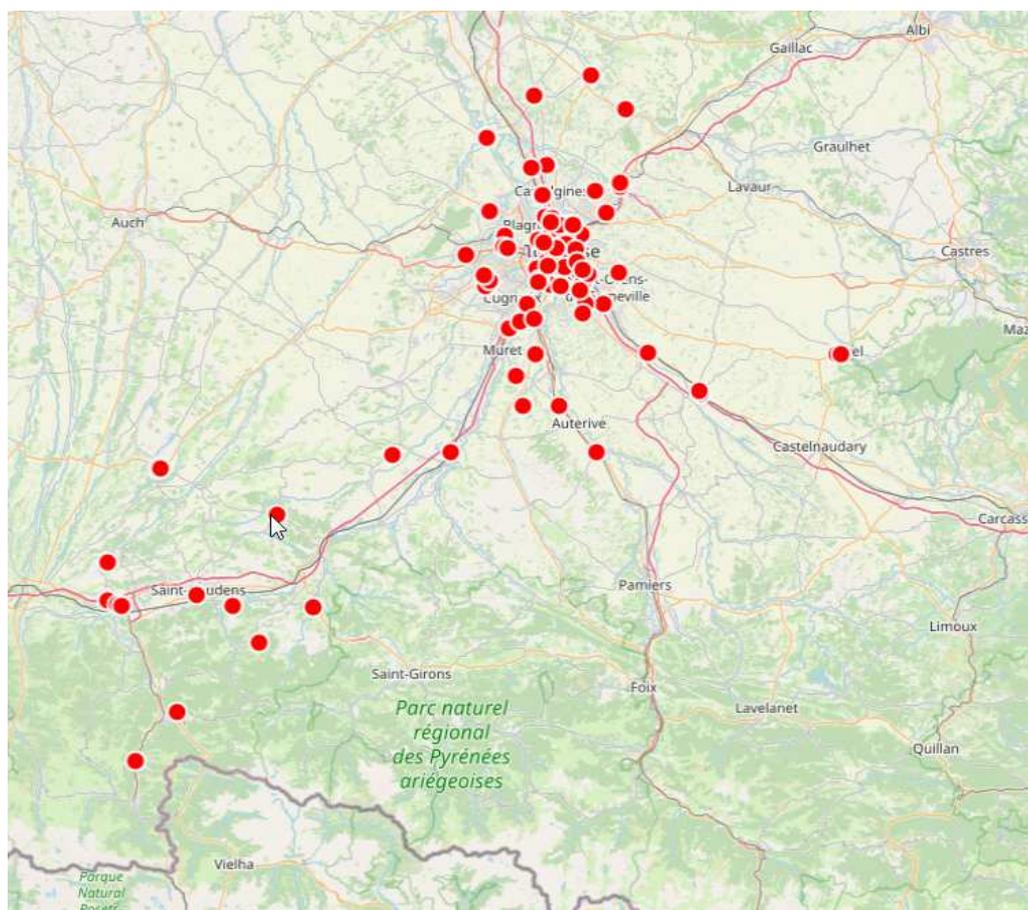
2.4.1. Typologie des accidents

- Qui tue qui en agglomération hors autoroute par mode de déplacement (2017-2021)

										
	Piéton	Vélo	Cyclo	Moto	VT	VU	PL	TC	Autre	Total
ACCIDENT SANS TIERS	0	5	3	8	15	0	0	0	3	34
COLLISION AVEC										
 Piéton	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
 Vélo	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
 Cyclo	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
 Moto	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2
 VT	20	4	0	5	3	0	1	0	0	33
 VU	1	1	0	4	0	0	0	0	0	6
 PL	4	2	0	1	2	0	0	0	0	9
 TC	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Autre	2	0	0	0	2	0	0	0	0	4
MULTICOLLISION	0	1	1	0	2	0	0	0	0	4
TOTAL	31	13	4	19	24	0	1	0	3	95
Part de la mortalité	33%	14,00%	4,00%	20%	25%	0%	1%	0%	3%	100%

En agglomération, hors autoroute, les véhicules de tourisme sont les principaux impliqués dans les cas de collisions mortels (piétons plus particulièrement).

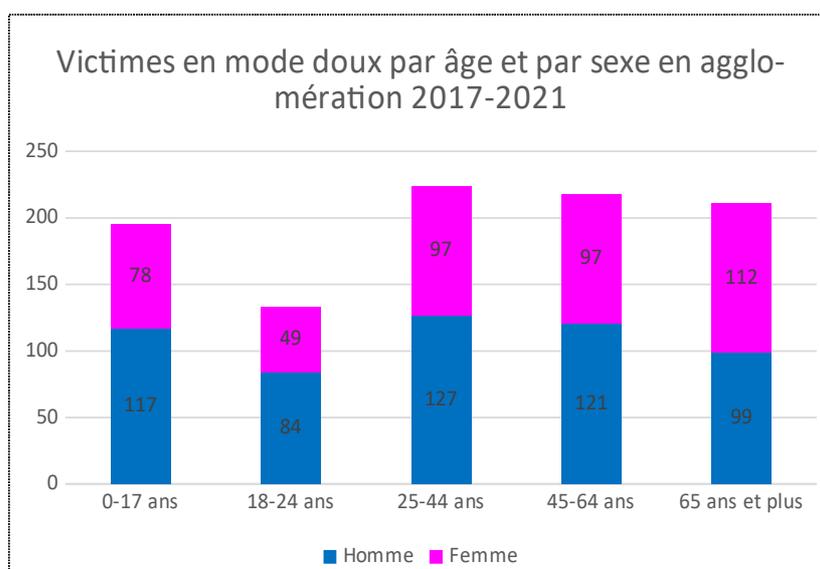
- Carte des accidents mortels en agglomération hors autoroute (2017 - 2021)



Les accidents mortels en agglomération, hors autoroute, se concentrent sur l'agglomération toulousaine.

2.3.2. Modes doux

- **Piétons, cyclistes victimes selon l'âge et le sexe, en agglomération hors autoroute (2017-2021).**



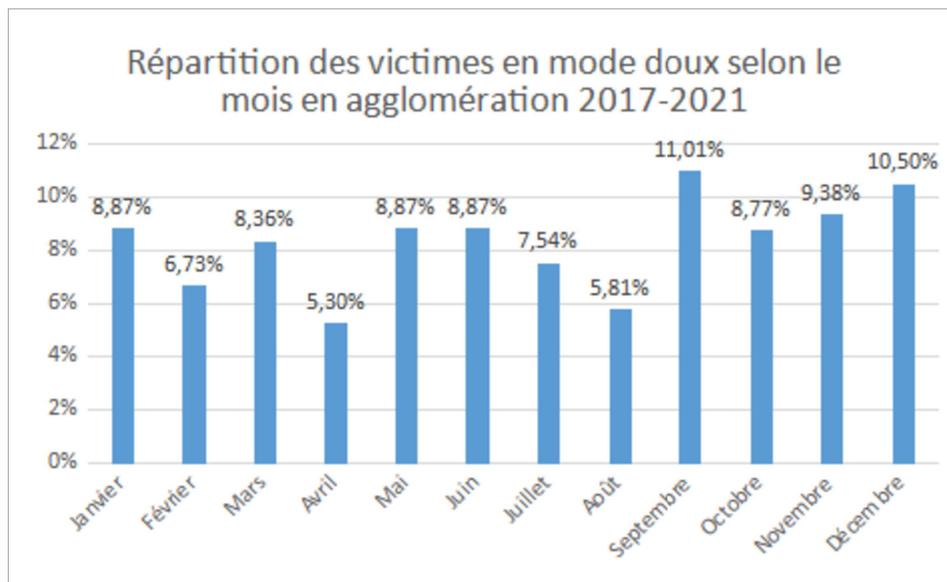
Toutes les catégories hommes/femmes sont touchées.

- **Évolution victimes en modes doux 2019-2021 en agglomération hors autoroute.**

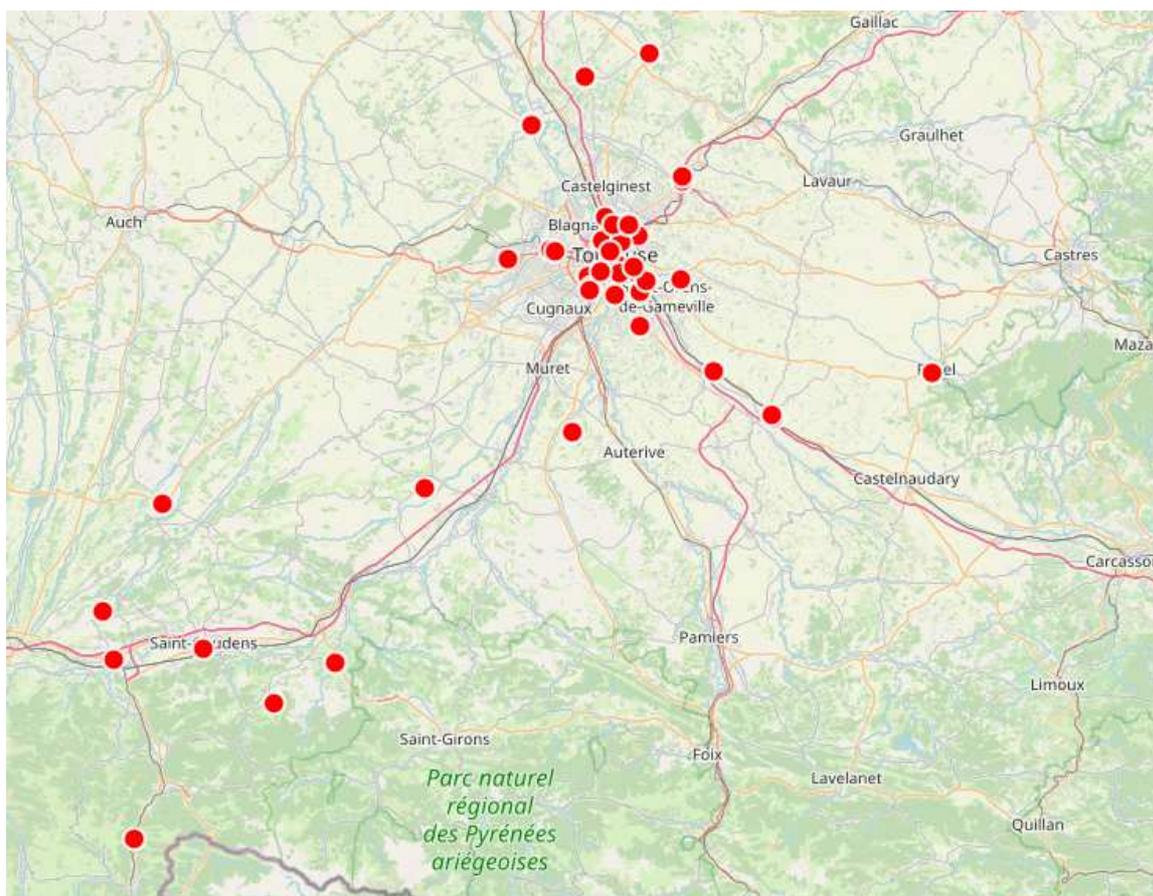
Année	Victimes
2017	220
2018	225
2019	211
2020	152
2021	173

L'évolution est à la baisse. On constate un indicateur bas en 2020, année particulière du fait de la crise sanitaire.

- Répartition en % des victimes piétons, cyclistes selon le mois dans l'année en agglomération hors autoroute (2017-2021).



- Accidents mortels modes doux en agglomération hors autoroute (2017 – 2021).

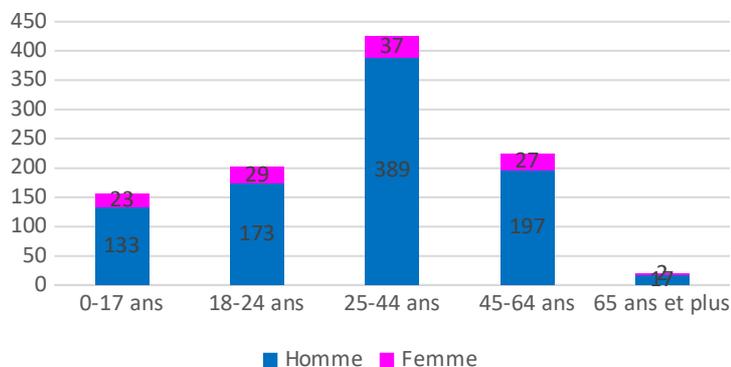


Les accidents mortels en mode doux, en agglomération, hors autoroute, se concentrent sur l'agglomération toulousaine.

2.4.3. 2RM

- **Cyclo, moto victimes selon l'âge, le sexe en agglomération hors autoroute (2017-2021).**

Victimes en 2RM par âge et par sexe en agglomération 2017-2021



Les victimes sont très majoritairement des hommes, de tous les âges, seniors exclus.

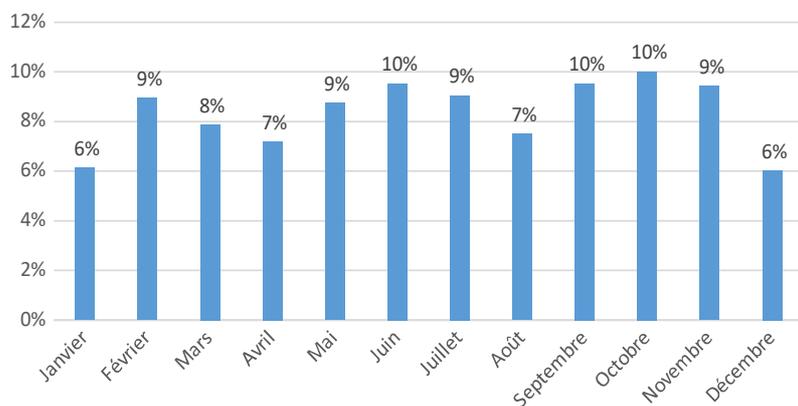
- **Évolution des victimes en 2RM 2017-2021 en agglomération hors autoroute.**

Année	Victimes
2017	272
2018	219
2019	212
2020	166
2021	159

On observe une tendance à la baisse. Si l'on compare 2021 à 2019, année de référence, la baisse est de 25 %.

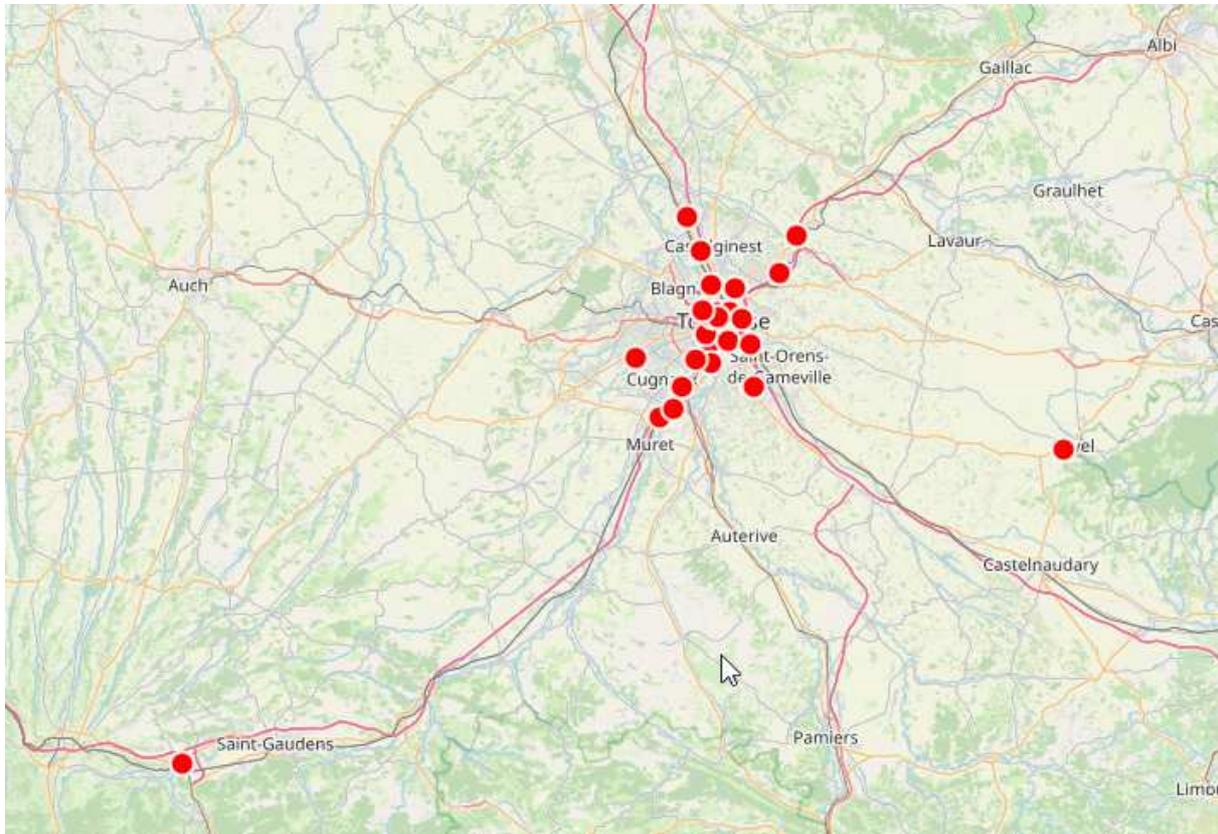
- **Répartition en % des victimes 2RM selon le mois dans l'année en agglomération hors autoroute (2017-2021)**

Répartition des victimes 2RM selon le mois en agglomération 2017-2021



Les mois clés d'un point de vue météorologique sont les plus critiques avec un léger creux en août.

- **Carte des accidents mortels 2RM en agglomération hors autoroute (2017 – 2021)**

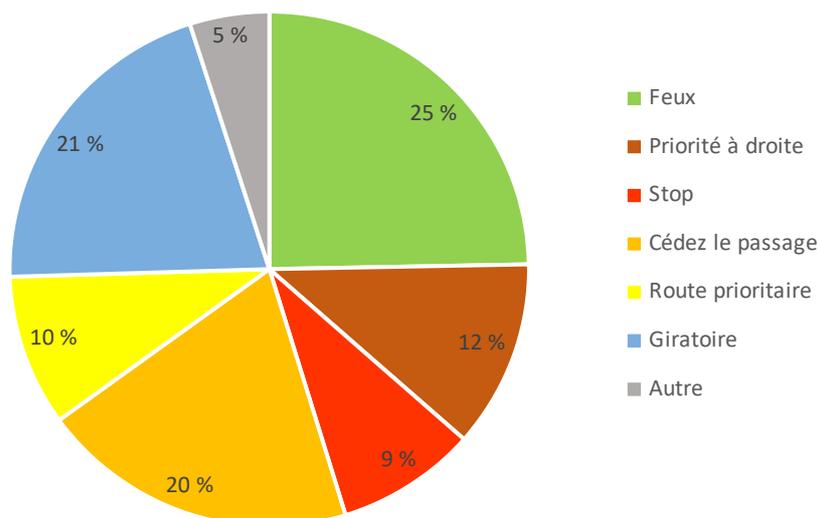


Les accidents mortels en 2RM, en agglomération, hors autoroute, se concentrent sur l'agglomération toulousaine.

2.4.4. Facteurs spécifiques en agglomération hors autoroute 2017-2021

- Répartition des accidents selon le régime de priorité en agglomération hors autoroute (2017-2021).

Accidents corporels en agglomération et en intersection selon le régime de priorité connu
2017-2021



Synthèse du diagnostic départemental :

Sur une période de 12 ans, on constate une nette baisse des accidents corporels alors que le nombre de tués augmente légèrement.

Si l'on compare la situation de la Haute-Garonne à celle des 13 autres départements monopolarisés, on observe que le nombre de tués par million d'habitants (40) est inférieur à la moyenne de la famille (44) mais également inférieur à l'indicateur de la France métropolitaine (47).

Les accidents les plus graves sont toujours dus aux comportements des impliqués et non aux infrastructures.

Comme au niveau national les facteurs de vitesse excessive, de consommation d'alcool et/ou stupéfiants sont majoritaires. De même, les usagers vulnérables sont très touchés et représentent plus de la moitié des décès. Selon les années les 2 roues-motorisés peuvent représenter jusqu'à 30 % des tués pour seulement 2 % du trafic.

Les seniors, souvent victimes, représentent 1/4 des tués mais seulement 17 % de notre population. La tranche des 25-44 ans représente 31 % des tués.

Évaluation du DGO 2018 - 2022

3. Retours d'expériences

Synthèse : chiffres clés

*Durant le plan quinquennal du DGO 2018 – 2022, la coordination sécurité routière de la Haute-Garonne a accompagné **590 actions de prévention de sécurité routière et 282 dons de matériels pour un montant total de 756 731 euros** (subventionnements, fonctionnements, investissements, communication).*

3.1. Suivi des actions du DGO 2018 – 2022 par enjeux

Outil de mobilisation en matière de sécurité routière, le Document Général d'Orientations 2018 - 2022 devait répondre :

- **aux enjeux nationaux fixés par le ministère de l'Intérieur, à savoir :**
 - le risque routier professionnel ;
 - la lutte contre la conduite après usage de substances psychoactives ;
 - les jeunes ;
 - les seniors.

- **aux enjeux locaux retenus au regard du contexte départemental, à savoir :**
 - les deux-roues motorisés ;
 - le partage de la voirie.

3.1.1. Répartition globalisée du nombre d'actions au titre du DGO 2018 - 2022

Pour rappel, le bilan des actions du DGO 2018-2022 ne retient que l'enjeu prioritaire de chaque action de prévention. En effet, une action peut concerner plusieurs enjeux.

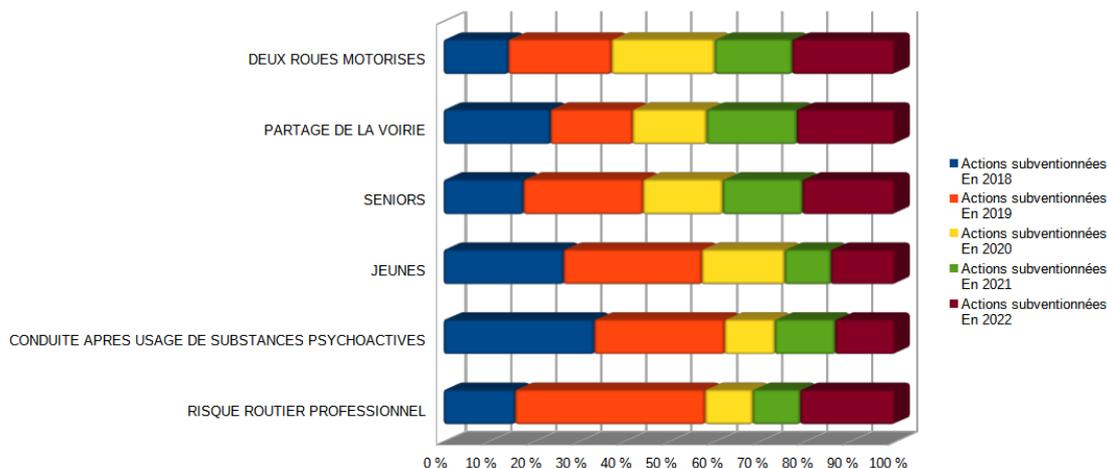
À titre d'exemple, on retiendra l'enjeu prioritaire de « la conduite après usage de substances psychoactives » (cible privilégiée de l'action), l'enjeu « jeunes » (public de l'action portée) étant secondaire.

A. Actions subventionnées au titre de l'appel à projets des PDASR de 2018 à 2022

Chaque année, dans le cadre d'un appel à projets et au regard de l'accidentalité de l'année précédente, la coordination sécurité routière de la Haute-Garonne sollicite ses partenaires de la sécurité routière (institutionnels, associatifs et professionnels) pour proposer des actions de prévention

rattachées aux enjeux du DGO.

Inscrit au Plan Départemental d’Action de Sécurité Routière (PDASR), l’accompagnement financier de ces actions de sécurité routière fait l’objet d’une décision du directeur de cabinet de la préfecture, chef de projet sécurité routière pour le département.



Répartition globale des actions subventionnées des PDASR de 2018 à 2022

ENJEUX DU DGO 2018 / 2022	Actions Subventionnées En 2018	Actions Subventionnées En 2019	Actions Subventionnées En 2020	Actions Subventionnées En 2021	Actions Subventionnées En 2022	TOTAL Actions subventionnées Du DGO 2018-2022
RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL	3	8	2	2	4	19
CONDUITE APRES USAGE DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES	15	13	5	6	6	45
JEUNES	13	15	9	5	7	49
SENIORS	6	9	6	6	7	34
PARTAGE DE LA VOIRIE	13	10	9	11	12	55
DEUX ROUES MOTORISES	5	8	8	6	8	35
TOTAL	55	63	39	36	44	237

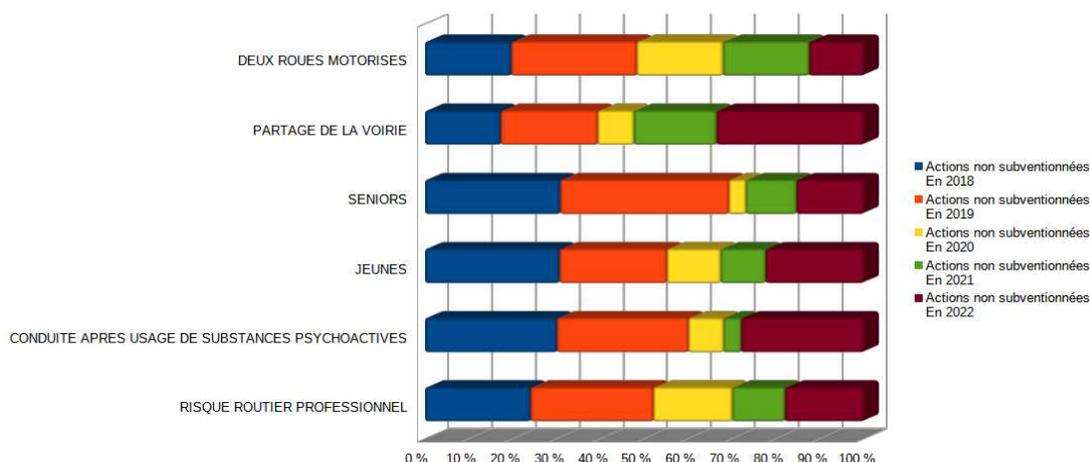
Répartition détaillée des actions subventionnées des PDASR de 2018 à 2022

Ainsi, sur la période couvrant le DGO 2018 - 2022, la coordination sécurité routière de la Haute-Garonne a accompagné **237 actions subventionnées de sensibilisation à la sécurité routière**.

B. Actions non subventionnées conduites de 2018 à 2022

Si une partie des actions de prévention est accompagnée financièrement par la coordination sécurité routière de la Haute-Garonne, certaines d’entre elles ne le sont pas et sollicitent uniquement un accompagnement en moyens matériels et humains.

Pour ce faire, la Maison de la Sécurité Routière de la Haute-Garonne met à disposition de ses partenaires des outils pédagogiques (simulateurs, parcours alcool – drogues, buggy brousse, etc.), des affiches et dépliants de communication et mobilise ses Intervenants Départementaux de Sécurité Routière pour l’animation des ateliers de prévention.



Répartition globale des actions non-subsidées des PDASR de 2018 à 2022

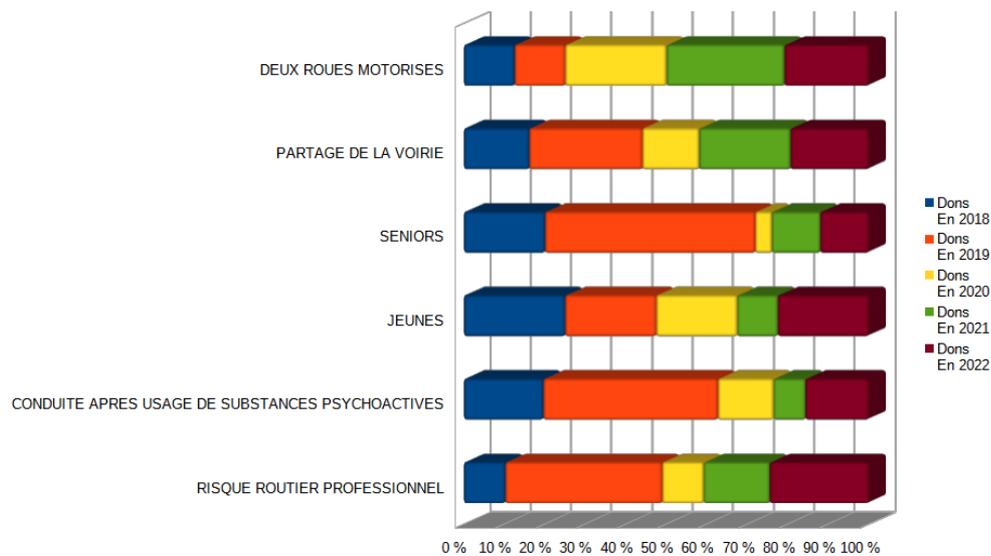
ENJEUX DU DGO 2018 / 2022	Actions Non subventionnées En 2018	Actions Non subventionnées En 2019	Actions Non subventionnées En 2020	Actions Non subventionnées En 2021	Actions Non subventionnées En 2022	TOTAL Actions non subventionnées Du DGO 2018-2022
RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL	12	14	9	6	9	50
CONDUITE APRES USAGE DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES	15	15	4	2	14	50
JEUNES	15	12	6	5	11	49
SENIORS	8	10	1	3	4	26
PARTAGE DE LA VOIRIE	21	27	10	23	41	122
DEUX ROUES MOTORISES	11	16	11	11	7	56
TOTAL	82	94	41	50	86	353

Répartition détaillée des actions non-subsidées des PDASR de 2018 à 2022

Ainsi, sur la période couvrant le DGO 2018 - 2022, la coordination sécurité routière de la Haute-Garonne a accompagné **363 actions non-subsidées de sensibilisation à la sécurité routière**.

C. Dons matériels effectués sur la période du DGO 2018 – 2022

En complément de ces accompagnements financiers ou matériels, la coordination sécurité routière de la Haute-Garonne procède, chaque année, à de multiples dons de supports de communication (flyers, dépliants, affiches) ou de matériels de prévention et de signalisation (goodies).



Répartition globale des dons matériels sur la période du DGO 2018 – 2022

ENJEUX DU DGO 2018 / 2022	Dons En 2018	Dons En 2019	Dons En 2020	Dons En 2021	Dons En 2022	TOTAL Dons du DGO 2018-2022
RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL	5	19	5	8	12	49
CONDUITE APRES USAGE DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES	10	22	7	4	8	51
JEUNES	10	9	8	4	9	40
SENIORS	5	13	1	3	3	25
PARTAGE DE LA VOIRIE	15	26	13	21	18	93
DEUX ROUES MOTORISES	3	3	6	7	5	24
TOTAL	48	92	40	47	55	282

Répartition détaillée des dons matériels sur la période du DGO 2018 – 2022

Ainsi, sur la période couvrant le DGO 2018 - 2022, la coordination sécurité routière de la Haute-Garonne a procédé à **282 dons de matériels de communication, de prévention ou de signalisation** en faveur de ses partenaires sécurité routière.

3.1.2. Répartition par enjeu des actions menées au titre du DGO 2018 - 2022

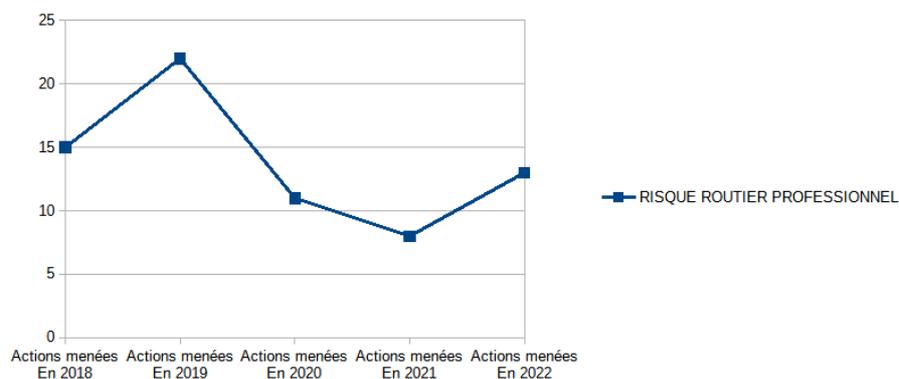
Sur la période couvrant le DGO 2018 - 2022, la coordination sécurité routière de la Haute-Garonne a accompagné **590 actions de prévention de sécurité routière et 282 dons de matériels** selon les enjeux suivants :

ENJEUX DU DGO 2018 / 2022	Actions subventionnées De 2018 à 2022	Actions non subventionnées De 2018 à 2022	Dons De 2018 à 2022	TOTAL Dons du DGO 2018-2022
RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL	19	50	49	118
CONDUITE APRES USAGE DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES	45	50	51	146
JEUNES	49	49	40	138
SENIORS	34	26	25	85
PARTAGE DE LA VOIRIE	55	122	93	270
DEUX ROUES MOTORISES	35	56	24	115
TOTAL N° 1	237	353	282	872
TOTAL N° 2	590		282	

ENJEUX DU DGO 2018 / 2022	Actions menées De 2018 à 2022	%
RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL	69	12 %
CONDUITE APRES USAGE DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES	95	16 %
JEUNES	98	17 %
SENIORS	60	10 %
PARTAGE DE LA VOIRIE	177	30 %
DEUX ROUES MOTORISES	91	15 %
TOTAL	590	100%

A. Retour sur l'enjeu national du « Risque routier professionnel » de 2018 à 2022

ENJEU DU DGO 2018 / 2022	Actions menées En 2018	Actions menées En 2019	Actions menées En 2020	Actions menées En 2021	Actions menées En 2022	TOTAL Actions menées Du DGO 2018-2022
RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL	15	22	11	8	13	69



Première cause de la mortalité au travail, le risque routier professionnel a été abordé sous différentes formes durant la période du DGO 2018 - 2022.

Fortement présent au regard des déplacements pendulaires vers la métropole toulousaine, l'enjeu du risque routier professionnel représente **12 % des actions de prévention menées en Haute-Garonne entre 2018 et 2022.**

Favorisé par la semaine nationale des « Journées de la sécurité routière au travail », la coordination sécurité routière de la Haute-Garonne a ainsi :

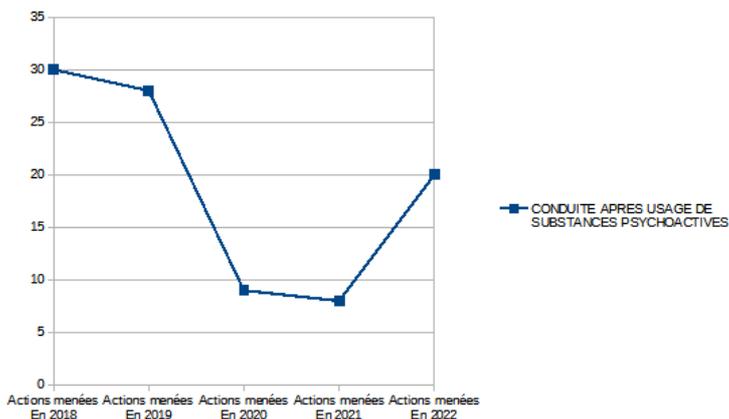
- accompagné la mise en place d'ateliers de prévention au sein des entreprises ou des administrations ;
- diffusé des campagnes de communication en faveur des chef(fe)s d'entreprises de la Haute-Garonne,
- et soutenu le premier salon de la sécurité routière au service des mobilités en entreprise.

Décomposé en deux risques distincts (trajet professionnel et trajet domicile-travail), cet enjeu a ainsi permis de promouvoir la signature des « 7 engagements » auprès des employeurs locaux et incité les entreprises ou les administrations à prendre en compte le risque routier professionnel dans leur politique de prévention.



B. Retour sur l'enjeu national de la « Conduite après usage de substances psychoactives » de 2018 à 2022

ENJEU DU DGO 2018 / 2022	Actions menées En 2018	Actions menées En 2019	Actions menées En 2020	Actions menées En 2021	Actions menées En 2022	TOTAL Actions menées Du DGO 2018-2022
CONDUITE APRES USAGE DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES	30	28	9	8	20	95



Sachant que plus d'un tiers des accidents mortels de Haute-Garonne sont liés à la conduite sous usage de substances psychoactives (alcool, drogues), cet enjeu fut une des priorités du département durant la période du DGO 2018 - 2022.

S'inscrivant dans la continuité des campagnes nationales de communication comme « Sam, celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas ! » ou encore « Quand on tient à quelqu'un, on le retient », la lutte contre « la conduite après usage de substances psychoactives » représente **16 % des actions de prévention menées en Haute-Garonne entre 2018 et 2022.**

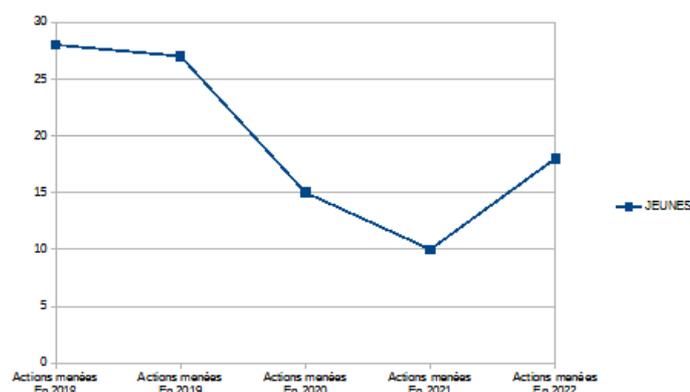
À ce titre, de nombreuses opérations de sensibilisation (parcours alcool, drogues) et d'information (conférences sur les conduites à risques) ont été portées par les partenaires et par les Intervenants Départementaux de Sécurité Routière de la Haute-Garonne dans les établissements scolaires, les universités, les missions locales et les entreprises.

Par ailleurs, outre des campagnes de street-marketing et de communication de radio en décrochage local pour lutter contre l'alcool au volant, la coordination sécurité routière de la Haute-Garonne a également accompagné différents contrôles routiers menés par les forces de l'ordre où des éthylotests à usage unique ont été distribués.



C. Retour sur l'enjeu national des « Jeunes » de 2018 à 2022

ENJEU DU DGO 2018 / 2022	Actions menées En 2018	Actions menées En 2019	Actions menées En 2020	Actions menées En 2021	Actions menées En 2022	TOTAL Actions menées Du DGO 2018-2022
JEUNES	28	27	15	10	18	98



Pour lutter contre l'insécurité routière, une part conséquente des actions de prévention est toujours consacrée à la jeunesse. En effet, il est primordial de développer chez les jeunes conducteurs de deux-roues ou de voitures des comportements qui ne mettent en jeu ni leur sécurité ni celle des autres.

Ainsi, sur la période de 2018 - 2022, 17 % des actions de prévention menées en Haute-Garonne concernaient l'enjeu « Jeunes ».

Souvent mises en place au sein des établissements scolaires ou des lieux festifs fréquentés par cette tranche d'âge, ces opérations de sensibilisation comprenaient de nombreux ateliers de prévention (soirées Sam, drogue, vitesse), des conférences sur les comportements à risque caractéristiques de la période de l'adolescence et des témoignages de personne accidentées et touchées dans leur chair.

Durant ces cinq dernières années, la coordination sécurité routière de la Haute-Garonne et ses partenaires ont donc ainsi porté de multiples messages de prévention afin d'encourager les jeunes à devenir les acteurs de leur propre sécurité et de celle des autres.



Lycée Hôtelier Toulouse
Octobre 2018



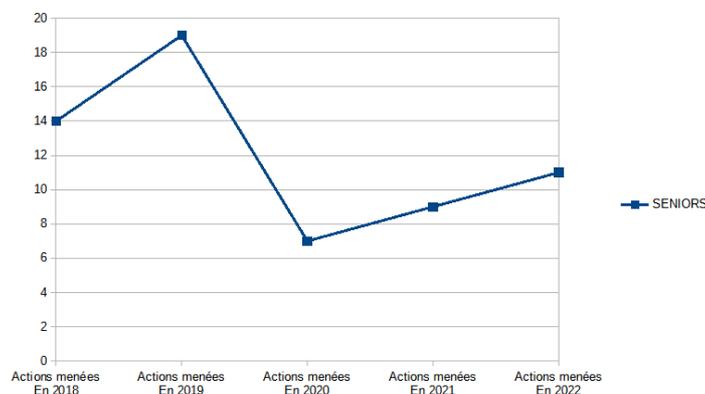
Prévention Jeunes
Toulouse – Décembre 2020



Lycée Charles De Gaulle
Muret – Mars 2019

D. Retour sur l'enjeu national des « Seniors » de 2018 à 2022

ENJEU DU DGO 2018 / 2022	Actions menées En 2018	Actions menées En 2019	Actions menées En 2020	Actions menées En 2021	Actions menées En 2022	TOTAL Actions menées Du DGO 2018-2022
SENIORS	14	19	7	9	11	60



Comme au niveau national, en Haute-Garonne, les seniors de plus de 65 ans sont davantage victimes que responsables d'accidents. Facteur d'autonomie, leur mobilité au quotidien reste essentielle et demeure très variable en fonction de leurs besoins et de leurs contraintes.

Partant de ces constats, la coordination sécurité routière de la Haute-Garonne s'est donc attachée à encourager toutes les initiatives visant à accompagner les seniors à partager la route en toute sérénité.

Avec 10 % des actions de prévention menées en Haute-Garonne sur la période de 2018 - 2022, les ateliers dédiés à l'enjeu « Seniors » ont permis de rassembler de nombreux usagers désireux d'apprendre malgré leur expérience de conduite.

Ainsi, sur les 60 opérations de sensibilisation en faveur des seniors, une grande partie était dédiée à des rappels théoriques du code de la route et aux bonnes pratiques de circulation dans les ronds-points et les sens giratoires.

Encadrés par les forces de l'ordre, les auto-écoles, les associations de prévention ou les intervenants départementaux de sécurité routière, ces temps d'échanges ont également permis d'aborder les impacts liés au vieillissement sur la conduite (diminution des réflexes, de la motricité, de la vue, de l'audition et la prise de médicaments).



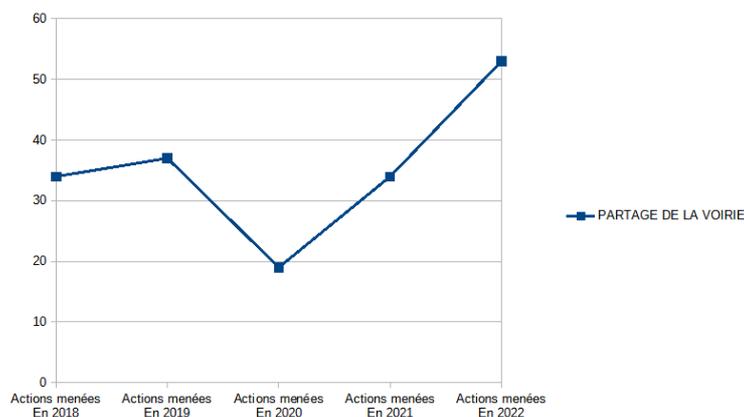
Révision du code de la route seniors
CCAS Muret – Décembre 2021



Prévention du risque vélo seniors
Toulouse – Mai 2021

E. Retour sur l'enjeu local du « Partage de la voirie » de 2018 à 2022

ENJEU DU DGO 2018 / 2022	Actions menées En 2018	Actions menées En 2019	Actions menées En 2020	Actions menées En 2021	Actions menées En 2022	TOTAL Actions menées Du DGO 2018-2022
PARTAGE DE LA VOIRIE	34	37	19	34	53	177



Accentué par les différents modes de déplacements que l'on peut croiser, et notamment au sein de la métropole toulousaine (tramway, voitures, vélos, piétons, trottinettes électriques et nouveaux modes de déplacements), le « Partage de la voirie » est devenu un enjeu majeur de politique publique.

Ainsi, pour améliorer les connaissances et la pratique des usagers de la route, **30 % des actions de prévention menées en Haute-Garonne, sur la période de 2018 - 2022, ont été portées au titre du « Partage de la voirie ».**

Cette nouvelle notion d' « espaces urbains partagés » (trottoirs, pistes cyclables, chaussée voiture, chaussée transports collectifs, stationnement) demande à chacun des utilisateurs une attention accrue pour circuler en toute sécurité.

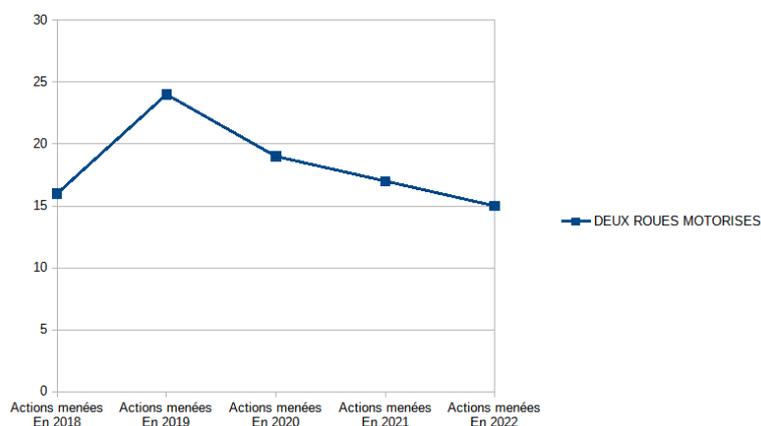
Abordées lors de différents événements (courses cyclistes / Tour De France, salons auto-moto, foires de Toulouse, etc.), les actions de sensibilisation en faveur du « Partage de la voirie » ont toutes été rattachées par la coordination sécurité routière de la Haute-Garonne aux différentes campagnes de communication nationale, comme :

- « La Route Se Partage : je double, je m'écarte ! » ;
- « Cyclistes ou Motards, méfiez-vous des angles morts, ils portent très bien leur nom » ;
- « Elliot le pilote » pour les 6 – 10 ans ;
- « A pied, à vélo, à trottinette, soyez sûrs d'être visibles ».



F. Retour sur l'enjeu local des « Deux-roues motorisés » de 2018 à 2022

ENJEU DU DGO 2018 / 2022	Actions menées En 2018	Actions menées En 2019	Actions menées En 2020	Actions menées En 2021	Actions menées En 2022	TOTAL Actions menées Du DGO 2018-2022
DEUX ROUES MOTORISES	16	24	19	17	15	91



Sur-représentés dans l'accidentalité, les deux-roues motorisés ont toujours été un enjeu prioritaire en Haute-Garonne. Pour aborder cette thématique, « sensibilisation » et « formation » ont donc été les maîtres-mots de la coordination sécurité routière de la Haute-Garonne.

Ainsi, en Haute-Garonne, 15 % des actions de prévention ont été menées en ce sens, sur la période de 2018 - 2022 en faveur de l'enjeu « Deux-roues motorisés ».

Développer la connaissance des dangers que peuvent rencontrer les usagers de deux-roues motorisés mais aussi travailler sur les bons comportements à adopter, notamment en matière d'équipements de sécurité, ont été les principaux objectifs des opérations de sensibilisation.

Établissements scolaires, clubs ou associations de motards, collectivités locales, forces de l'ordre, se sont investis pour proposer des ateliers pédagogiques et de mises en pratique pour faire baisser l'accidentalité des deux-roues motorisés.

Bien souvent, intitulées « Journée de maniabilité et de trajectoires », « Initiation à la conduite d'un deux-roues motorisés », « Challenge deux-roues motorisés » ou encore « Classes éducation routière de la jeunesse en faveur des deux-roues motorisés », ces actions de prévention ont ainsi permis d'accompagner des conducteurs plus ou moins novices et des particuliers désirant se réappropriier leur véhicule en toute sécurité.



**Journée de prévention « Deux-roues motorisés »
Circuit Danial Pescheur de Toulouse
Juin 2019**



**Week-end de prévention « Deux-roues motorisés »
Circuit de karting de Muret – Juin 2021**

3.2. Utilisation des crédits affectés à chaque enjeu de 2018 à 2022

Relevant du ministère de l'Intérieur, le Budget Opérationnel de Programme 207 « Sécurité et éducation routière » a pour mission de mobiliser des crédits pour lutter contre l'insécurité routière.

Ce programme retrace ainsi l'action et les moyens mis en œuvre en matière de sécurité routière pour :

- l'observation et l'analyse des causes de l'insécurité routière (action 1) ;
- les actions locales (action 2) ;
- et l'éducation routière (action 3).

Localement, les crédits affectés à l'action 2 permettent, chaque année, de décliner une politique publique de proximité dans le cadre des Plans Départementaux d'Actions de Sécurité Routière.

3.2.1. Répartition globalisée des crédits consacrés au DGO 2018 - 2022

A. Dotations budgétaires allouées sur la période du DGO 2018 – 2022

Sur la période 2018 – 2022, le département de Haute-Garonne a bénéficié d'**une dotation budgétaire globale de 762 285 euros** en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) pour la sous-action 2 du BOP 207.

	AE	CP
ANNEE 2018	168 156,00 €	168 156,00 €
ANNEE 2019	150 645,00 €	150 645,00 €
ANNEE 2020	147 029,00 €	147 029,00 €
ANNEE 2021	148 185,00 €	148 185,00 €
ANNEE 2022	148 270,00 €	148 270,00 €
TOTAL - DELEGATIONS	<u>762 285,00 €</u>	<u>762 285,00 €</u>

B. Consommation globalisée des crédits sur la période du DGO 2018 – 2022

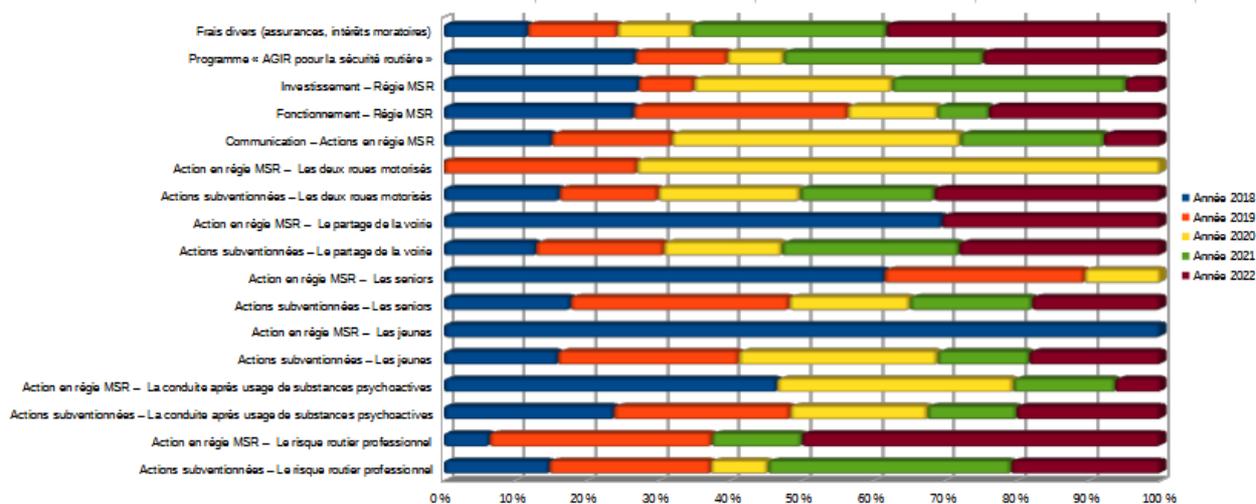
Sur la période 2018 – 2022, les **dotations budgétaires de Haute-Garonne ont été consommées à hauteur de 99 %** en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) pour la sous-action 2 du BOP 207.

ANNEE	AUTORISATION D'ENGAGEMENT			CREDIT DE PAIEMENT		
	DELEGATION	CONSOMMATION	% CONSOMMATION	DELEGATION	CONSOMMATION	% CONSOMMATION
Année 2018	168 156,00 €	166 144,92 €	99 %	168 156,00 €	162 606,13 €	97 %
Année 2019	150 645,00 €	143 104,52 €	95 %	150 645,00 €	150 643,06 €	100 %
Année 2020	147 029,00 €	147 028,74 €	100 %	147 029,00 €	147 028,74 €	100 %
Année 2021	148 185,00 €	148 184,27 €	100 %	148 185,00 €	148 184,27 €	100 %
Année 2022	148 270,00 €	148 269,28 €	100 %	148 270,00 €	148 269,09 €	100 %
TOTAL	762 285,00 €	752 731,73 €	99 %	762 285,00 €	756 731,29 €	99 %

C. Répartition par affectation des crédits sur la période du DGO 2018 – 2022

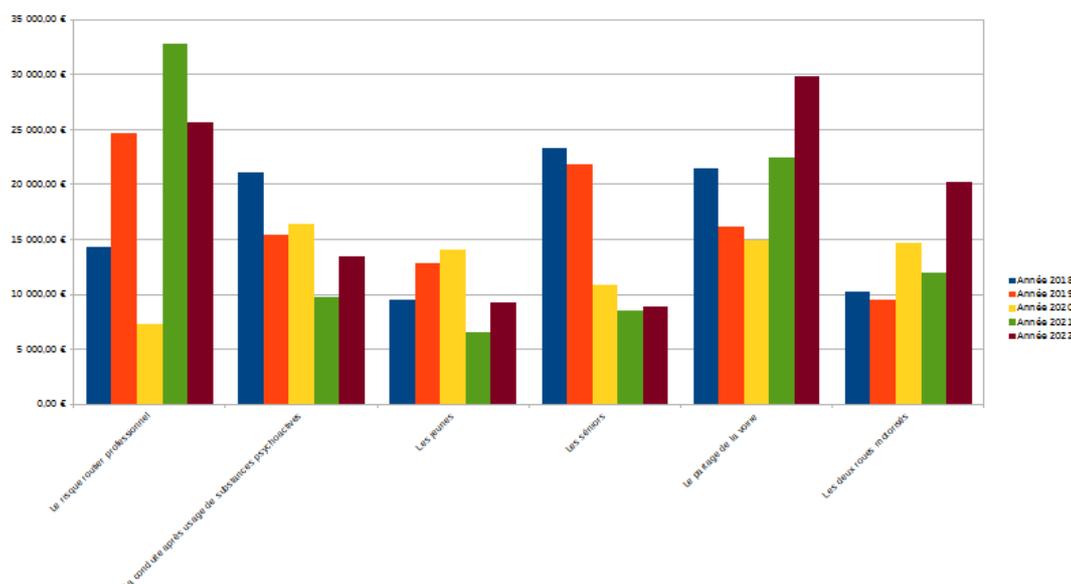
Sur la période 2018 – 2022, la consommation des crédits de la sous-action 2 du BOP 207 a été actée en fonction :

- de l'enjeu à prioriser au regard de l'accidentalité de l'année précédente ;
- d'une complémentarité entre les enjeux traités par nos partenaires et ceux menés par la coordination sécurité routière de la Haute-Garonne ;
- et du contexte sanitaire lié à la lutte contre la pandémie du covid 19 qui a entraîné une baisse des actions en présentiel mais une hausse des actions de communication en distanciel.



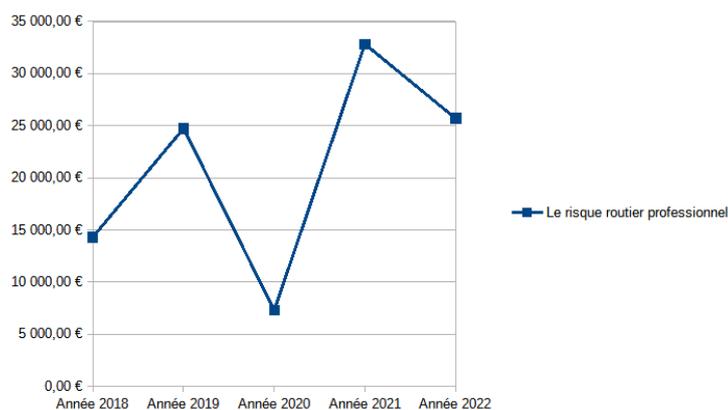
3.2.2. Répartition globalisée des crédits consacrés au DGO 2018 – 2022

Chaque année, la répartition des crédits de la sous-action 2 du BOP 207 a été ajustée en fonction des enjeux retenus aux cinq Plans Départementaux d'Actions de Sécurité Routière, de la façon suivante :



A. Retour sur l'enjeu national du « Risque routier professionnel » de 2018 à 2022

ENJEU DU DGO 2018 / 2022	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	TOTAL
Le risque routier professionnel	14 322,00 €	24 746,16 €	7 300,00 €	32 832,00 €	25 699,01 €	104 899,17 €

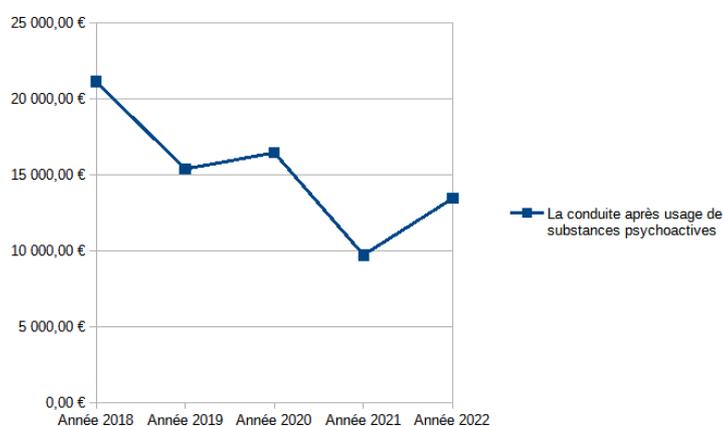


Ainsi, sur la période du DGO 2018 – 2022, **le budget médian annuel consacré aux actions de prévention menées au titre du « Risque routier professionnel » s'est donc élevé à 20 980 €.**

L'enjeu du « **Risque routier professionnel** » représente donc le deuxième poste en termes d'investissement financier engagé par la coordination sécurité routière de la Haute-Garonne durant le plan quinquennal du DGO 2018 – 2022.

B. Retour sur l'enjeu national de la « Conduite après usage de substances psychoactives » de 2018 à 2022

ENJEU DU DGO 2018 / 2022	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	TOTAL
La conduite après usage de substances psychoactives	21 159,32 €	15 400,00 €	16 473,60 €	9 736,80 €	13 460,45 €	76 230,17 €

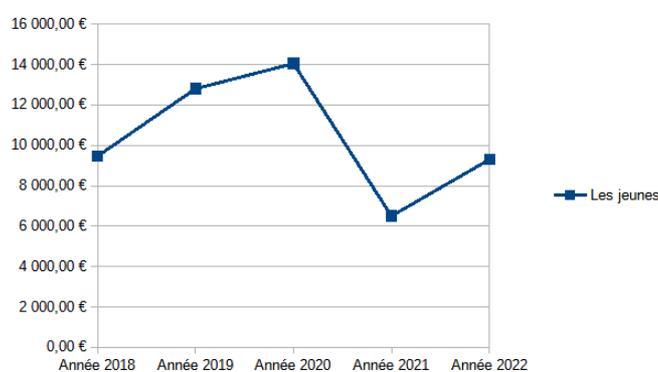


Ainsi, sur la période du DGO 2018 – 2022, **le budget médian annuel consacré aux actions de prévention liées à la lutte contre la « Conduite après usage de substances psychoactives » s’est donc élevé à 15 246 €.**

L’enjeu de la lutte contre la « **Conduite après usage de substances psychoactives** » **représente donc le troisième poste en termes d’investissement financier engagé** par la coordination sécurité routière de la Haute-Garonne durant le plan quinquennal du DGO 2018 – 2022.

C. Retour sur l’enjeu national des « Jeunes » de 2018 à 2022

ENJEU DU DGO 2018 / 2022	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	TOTAL
Les jeunes	9 459,82 €	12 800,00 €	14 050,00 €	6 500,00 €	9 300,00 €	52 109,82 €

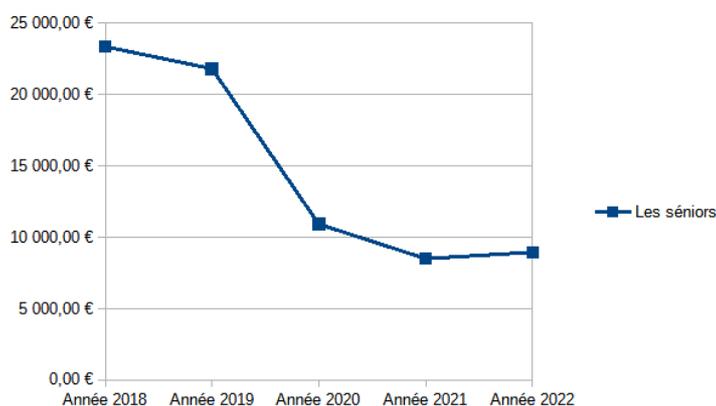


Ainsi, sur la période du DGO 2018 – 2022, **le budget médian annuel consacré aux actions de prévention menées en faveur de l’enjeu « Jeunes » s’est élevé à 10 422 €.**

L’enjeu « **Jeunes** » **représente donc le sixième poste en termes d’investissement financier engagé** par la coordination sécurité routière de la Haute-Garonne durant le plan quinquennal du DGO 2018 – 2022.

D. Retour sur l’enjeu national des « Seniors » de 2018 à 2022

ENJEU DU DGO 2018 / 2022	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	TOTAL
Les seniors	23 356,72 €	21 805,47 €	10 920,00 €	8 500,00 €	8 950,00 €	73 532,19 €

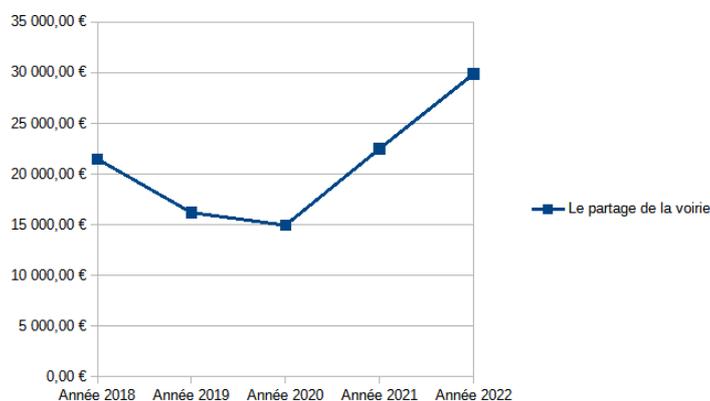


Ainsi, sur la période du DGO 2018 – 2022, **le budget médian annuel consacré** aux actions de prévention menées en faveur de l'enjeu « **Seniors** » s'est élevé à **14 706 €**.

L'enjeu « **Seniors** » représente donc le **quatrième poste en termes d'investissement financier engagé** par la coordination sécurité routière de la Haute-Garonne durant le plan quinquennal du DGO 2018 – 2022.

E. Retour sur l'enjeu local du « Partage de la voirie » de 2018 à 2022

ENJEU DU DGO 2018 / 2022	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	TOTAL
Le partage de la voirie	21 491,20 €	16 200,00 €	14 950,00 €	22 500,00 €	29 870,00 €	105 011,20 €

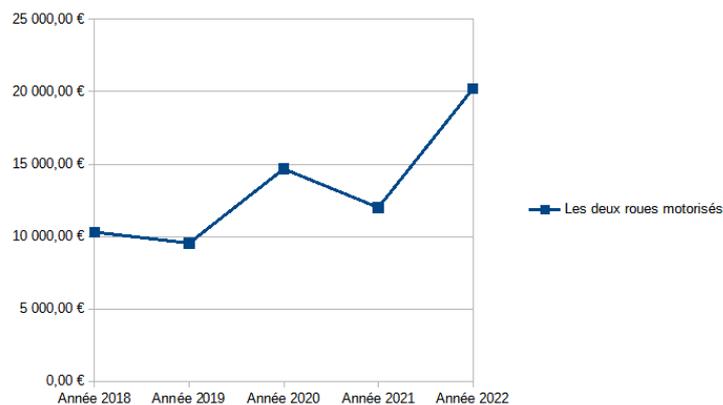


Ainsi, sur la période du DGO 2018 – 2022, **le budget médian annuel consacré** aux actions de prévention liées au « **Partage de la voirie** » s'est donc élevé à **21 002 €**.

L'enjeu du « **Partage de la voirie** » représente donc le **premier poste en termes d'investissement financier engagé** par la coordination sécurité routière de la Haute-Garonne durant le plan quinquennal du DGO 2018 – 2022.

F. Retour sur l'enjeu local des « Deux-roues motorisés » de 2018 à 2022

ENJEU DU DGO 2018 / 2022	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	TOTAL
Les deux roues motorisés	10 300,00 €	9 537,97 €	14 665,35 €	12 000,00 €	20 200,00 €	66 703,32 €



Ainsi, sur la période du DGO 2018 – 2022, **le budget médian annuel consacré** aux actions de prévention menées en faveur de l'enjeu « **Deux-roues motorisés** » s'est élevé à **13 341 €**.

L'enjeu « **Deux-roues motorisés** » représente donc le **cinquième poste en termes d'investissement financier engagé** par la coordination sécurité routière de la Haute-Garonne durant le plan quinquennal du DGO 2018 – 2022.

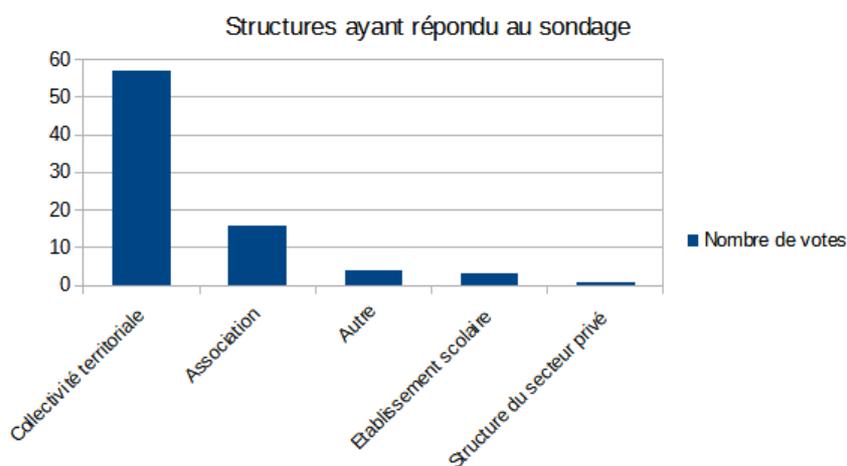
Enjeux et orientations pour le DGO 2023 – 2027

4. Enjeux et orientations

En décembre 2022, dans le cadre de la démarche partenariale pour l'élaboration du nouveau DGO 2023 – 2027, la coordination sécurité routière de Haute-Garonne a invité ses partenaires (institutionnels, associatifs et professionnels) à répondre au sondage « Enjeux et orientations du DGO 2023 – 2027 en Haute-Garonne ».

À l'issue de celui-ci, les chiffres clés suivants sont ressortis :

- ▶ 723 sondages envoyés aux différents partenaires sécurité routière.
- ▶ 77 sondages retournés complétés dont une majorité par des collectivités locales.
 - 57 collectivités territoriales ;
 - 16 associations ;
 - 3 établissements scolaires ;
 - 4 autres (2 structures d'administration publique, 1 organisation professionnelle, 1 inspectrice du permis de conduire et de la sécurité routière) ;
 - 1 structure du secteur privé.



4.1. Priorisation des enjeux sur le territoire pour le DGO 2023 – 2027

Une des questions du sondage « Enjeux et orientations du DGO 2023 – 2027 en Haute-Garonne » soumise à nos partenaires sécurité routière était de connaître la priorisation des enjeux nationaux au niveau départemental.

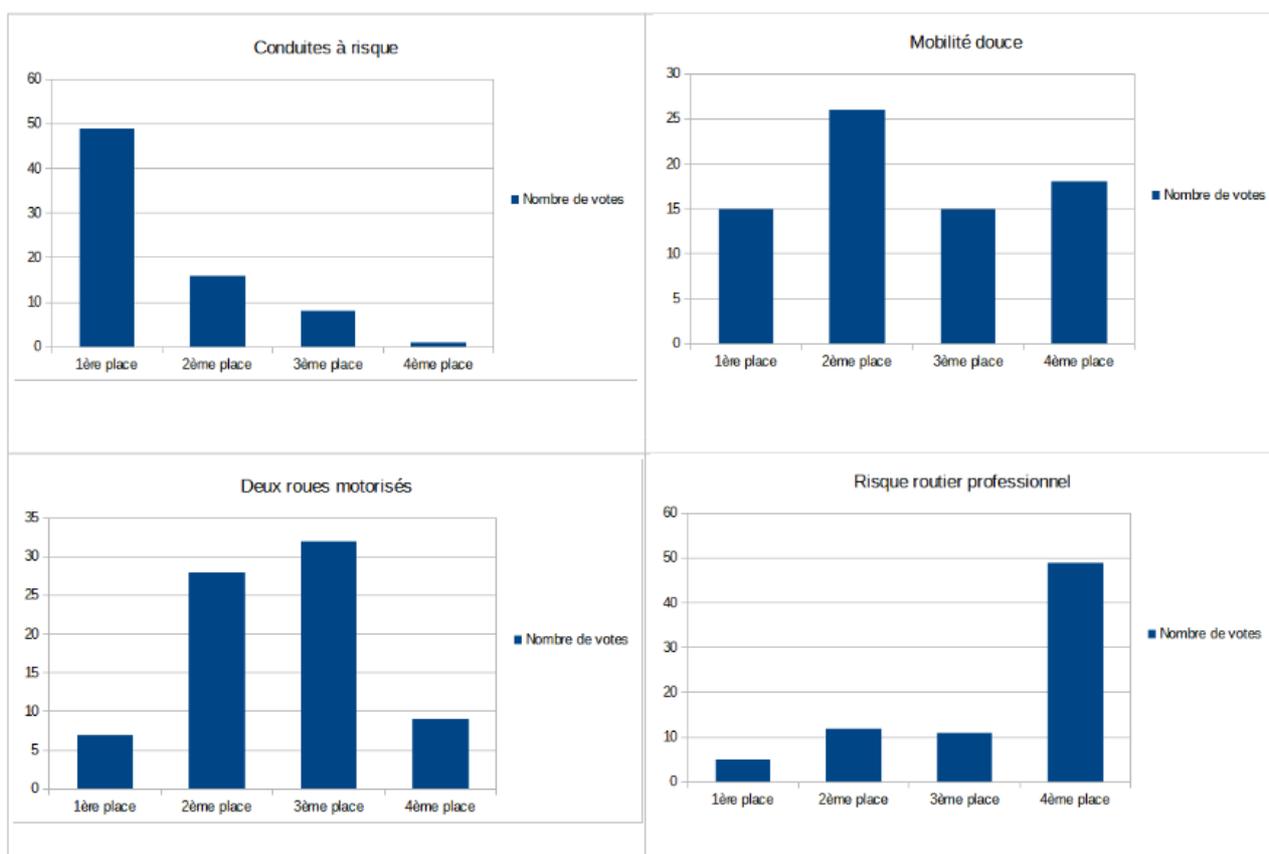
Ainsi, fort des connaissances de notre territoire Haut-Garonnais, nos partenaires ont classé les enjeux nationaux dans un ordre de priorité différent.

► **Niveau National** (ordre de priorité) :

- 1 – Les deux-roues motorisés.
- 2 – Les conduites à risques : alcool, stupéfiants, vitesse et non-respect des priorités, distracteurs, etc.
- 3 – Les nouveaux modes de mobilité dite « douce » : vélos (y compris à assistance électrique), engins de déplacement personnel motorisés et marche.
- 4 – Le risque routier.

► **Niveau Départemental** (ordre de priorité) :

- 1 – Les conduites à risques : alcool, stupéfiants, vitesse et non-respect des priorités, distracteurs, etc.
- 2 – Les nouveaux modes de mobilité dite « douce » : vélos (y compris à assistance électrique), engins de déplacement personnel motorisés et marche.
- 3 – Les deux-roues motorisés.
- 4 – Le risque routier.



4.2. Les orientations d'actions sur le territoire pour le DGO 2023 – 2027

Les propositions détaillées ci-dessous sont issues des retours de nos partenaires au sondage « Enjeux et orientations du DGO 2023 – 2027 en Haute-Garonne ».

4.2.1. Carte mentale des actions pour le DGO 2023 – 2027



4.2.2. Les orientations des actions par enjeu pour le DGO 2023 – 2027

A. Principales orientations d'actions retenues pour l'enjeu « Les Deux-roues motorisés » sur la période du DGO 2023 – 2027

Modalité(s) D'action(s)	Public(s) visé(s)	Orientations(s) d'action(s)
Prévention	Tous les Publics	Rappeler aux conducteurs de deux-roues motorisés l'importance d'être dotés des équipements de protection individuelle obligatoires et recommandés (casque, gants, blouson, pantalon, chaussures, airbag).
		Poursuivre les actions de prévention, déjà engagées au précédent DGO, relatives aux angles morts (deux-roues motorisés/voiture et deux-roues motorisés/poids-lourds ou bus). Savoir les identifier pour mieux se positionner sur la voie de circulation (visibilité).
		Informers les utilisateurs de deux-roues motorisés sur les bons comportements à adopter en situation de circulation inter-file (expérimentation en Haute-Garonne).
	Partenaires	Favoriser la mise en place d'ateliers développant la conduite préventive d'un deux-roues motorisés (manoeuvres d'évitement, de freinage, de distance de sécurité, d'adaptation de la vitesse et de conflits d'usagers).
		Travailler sur la notion de partage de la route pour permettre une adaptation du comportement du conducteur de deux-roues motorisés en milieu urbain et en milieu rural.
		Accompagner les initiatives permettant aux gros rouleurs de deux-roues motorisés de respecter les temps de conduite et de s'arrêter sur des sites dédiés pour se reposer ou vérifier leurs véhicules.
	Elus	Développer le partenariat avec l'association des maires de Haute-Garonne afin d'accompagner leurs actions de prévention sécurité routière à destination des conducteurs de deux-roues motorisés.
	Employeurs	Sensibiliser les employeurs sur la nécessité de prévenir l'accidentalité en deux-roues motorisés lors des trajets domicile/travail ou de mission.
Proposer aux employeurs des professionnels à risque (chauffeurs livreurs en deux-roues motorisés) des outils d'informations et de formation pour réduire les comportements à risque de leurs salariés (collaboration avec la DREETS et la Carsat).		

Modalité(s) D'action(s)	Public(s) visé(s)	Orientations(s) d'action(s)
Communication	Tous les Publics	Intensifier les campagnes de prévention en faveur des conducteurs de deux-roues motorisés pour un meilleur partage de la route en Haute-Garonne.

Modalité(s) D'action(s)	Public(s) visé(s)	Orientations(s) d'action(s)
Contrôle – Sanction	Tous les Publics	Maintenir un niveau de contrôle important ciblant les deux-roues motorisés en lien avec l'accidentalité de Haute-Garonne.
		Développer les contrôles proposant des opérations d'alternative à la sanction en faveur des motard(e)s.
		Sanctionner les comportements à risques des conducteurs de deux-roues motorisés notamment en situation de circulation inter-file.

B. Principales orientations d'actions retenues pour l'enjeu « Les conduites à risque » sur la période du DGO 2023 – 2027

Modalité(s) D'action(s)	Public(s) visé(s)	Orientations(s) d'action(s)
Formation	Jeunes	Promouvoir le personnage de « SAM » et de la campagne « Celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas ! » au sein des établissements scolaires (collèges, lycées) et universitaires (Bureau des étudiants).
		Développer les modules de prévention anti-drogues en milieu éducatif avec la participation de formateurs spécialisés.
		S'attacher à impliquer les jeunes dans des projets de prévention de lutte contre les conduites à risques afin qu'ils puissent convaincre leurs pairs.
		Promouvoir la conduite accompagnée et la conduite supervisée qui permettent d'acquérir des expériences de conduite diversifiées dans des conditions optimales et sans risque de circulation.
	Tous les Publics	Permettre la formation aux bonnes pratiques de sécurité routière tout au long de la vie du plus jeune âge aux seniors (respect des priorités, risques liés à l'usage des distracteurs, conduite interdite sous substances psychoactives, respect des vitesses autorisées).
		Initier l'autocontrôle d'alcoolémie auprès des conducteurs pour permettre une prise de conscience de la nécessité de ne pas prendre le volant en étant alcoolisé (éthylotest à usage unique, application « Kave vou Bu », etc.).
		Porter à connaissance des conséquences judiciaires, financières et sociales en tant que conducteur responsable et reconnu sous l'emprise de stupéfiants ou d'alcool en cas d'accident mortel.
		Informier des conséquences des excès de vitesse en fonction du véhicule emprunté (perte de points, distance d'arrêt, angles morts).
	Professionnels	Conseiller les organisateurs des rassemblements festifs dans la prise en charge de leurs dispositifs de prévention (réglementation, sensibilisation, propositions d'accompagnement).
		Rappeler aux propriétaires de débits de boisson, aux restaurateurs et à leurs employés leurs responsabilités pénales en cas de consommation excessive d'alcool de leurs clients.
	IDSR	Pérenniser et actualiser la formation des Intervenants Départementaux de Sécurité Routière de Haute-Garonne relative à la lutte contre les conduites à risques.

Modalité(s) D'action(s)	Public(s) visé(s)	Orientations(s) d'action(s)
Prévention	Jeunes	Continuer les actions de prévention de lutte contre les conduites à risques (alcool, drogues, gaz hilarant, vitesse) au sein des structures accueillant des jeunes pour qu'ils deviennent acteurs de leur sécurité et de celle des autres.
	Tous les Publics	Poursuivre les ateliers de prévention permettant de dénoncer les effets sur la conduite de la consommation de substances psychoactives (temps de réaction, réflexes, champ visuel, désinhibition et prise de risque).
		Accompagner l'ensemble des initiatives proposant de désigner un conducteur sobre ou de mettre en place des solutions alternatives à la conduite en cas de consommation d'alcool ou de drogues par le conducteur.
		Sensibiliser les responsables d'associations et des fédérations sportives aux dangers de la prise d'alcool après les entraînements et les compétitions.
		Proposer des actions de prévention basées sur des témoignages de personnes touchées dans leur chair, de leurs proches, des services de secours ou des urgences pour attester des conséquences visibles et non-visibility des accidents de la route dus aux conduites à risque.
		Créer un partenariat avec des médecins ou des pharmaciens permettant de mettre en place des séances d'informations sur les risques de la conduite après la prise de certains médicaments (pictogrammes).
		Activer les réseaux partenaires de sécurité routière (associations, auto-école) pour la mise en place d'ateliers de prévention permettant d'actualiser ses connaissances des règles de circulation en milieu rural et urbain (respect des priorités, distance de freinage nécessaire, vitesse).
	Initier des ateliers ludiques permettant de mettre en évidence les quatre sources de distraction engendrées par l'usage du téléphone au volant (auditive, visuelle, physique et cognitive).	
	Elus	Inviter les élus à prendre en compte la problématique d'alcoolisation dans leurs politiques de prévention (fêtes locales, associations, contrats de location de salle).
		Valoriser la mission des « correspondants sécurité routière » au sein des collectivités locales en les formant à la notion des conduites à risques et anticiper ainsi ceux-ci lors des événements municipaux.
Développer le programme de mise à disposition gratuite des radars pédagogiques de la Maison de la Sécurité Routière de Haute-Garonne auprès des élus.		
Employeurs	Convier les entreprises et les administrations à acter un volet « lutte contre les addictions » dans leurs plans de prévention des risques routiers.	
	Sensibiliser les entreprises et les administrations sur les dangers du téléphone au volant lors des déplacements professionnels (responsabilité pour l'employeur, bonnes pratiques à instaurer).	

Modalité(s) D'action(s)	Public(s) visé(s)	Orientations(s) d'action(s)
Communication	Tous les Publics	Concevoir des campagnes locales de communication pour lutter contre les conduites à risques les plus accidentogènes en Haute-Garonne en s'appuyant sur les campagnes nationales.

Modalité(s) D'action(s)	Public(s) visé(s)	Orientations(s) d'action(s)
Contrôle – Sanction	Tous les Publics	Maintenir un niveau de contrôle important ciblant la conduite après usages de substances psychoactives (alcool, drogues) à la sortie des lieux festifs de Haute-Garonne mais aussi lors des journées et des tranches horaires les plus accidentogènes.
		Poursuivre le développement de mise en place du dispositif de l'éthylotest anti-démarrage (EAD) pour lutter contre l'alcoolémie au volant et sa récurrence.
		Soutenir la lutte contre les excès de vitesse en zone police et en zone gendarmerie sur l'ensemble du territoire de la Haute-Garonne.
		Développer les contrôles de vitesse proposant des opérations d'alternative à la sanction pour les dépassements de moins de 20 km/h.

C. Principales orientations d'actions retenues pour l'enjeu « Les nouveaux modes de mobilité dite « douce » » sur la période du DGO 2023 – 2027

Modalité(s) D'action(s)	Public(s) visé(s)	Orientations(s) d'action(s)
Formation	Jeunes	Accompagner les enfants dans leurs apprentissages pour devenir des usagers responsables de la route et de la rue (permis piétons, permis vélos).
	Tous les Publics	Sensibiliser tous les usagers de la voirie sur leur comportement et leur responsabilité en s'appuyant sur les différences de dangers encourus en fonction de leur moyen de transport.
		Former tous les publics sur les nouveaux moyens de mobilité urbaine susceptibles d'être rencontrés lors des déplacements quotidiens, notamment en zone urbaine toulousaine (engins de déplacement personnel : EDPM).
	Professionnels	Diversifier l'offre de formations rattachée aux réglementations du partage de l'espace routier pour réduire les conflits d'usage (rappel code de la route, signalisation routière, stationnement, priorités et intersections).
		Inviter les auto-écoles à renforcer leur formation sur le partage de la voirie en zone urbaine et péri-urbaine pour initier une meilleure cohabitation entre les usagers.
IDS	Pérenniser et actualiser la formation des Intervenants Départementaux de Sécurité Routière de Haute-Garonne relative aux nouveaux modes de mobilité dite « douce ».	

Modalité(s) D'action(s)	Public(s) visé(s)	Orientations(s) d'action(s)
Prévention	Tous les Publics	Réaliser, en fonction de l'âge des participants, des ateliers de prévention adaptés pour s'initier (enfants) et réviser le code de la route (tous publics).
		Concevoir des actions de prévention permettant à chaque usager de prendre la place de l'autre pour appréhender les différentes perceptions du danger et pour amener à modifier son comportement en conséquence.
		Promouvoir auprès des usagers de l'espace urbain le respect des règles de circulation et l'intérêt d'adapter sa vitesse en fonction de l'environnement (zones traversées, météo, etc.).
		Proposer différents modules de prévention sur les équipements obligatoires et recommandés du vélo et informer des infractions passibles d'une amende en cas de manquement.
		Conduire des sessions d'information pour inciter les utilisateurs de la voirie à se rendre visibles des autres usagers (éclairage, gilet rétroréfléchissant) et à être dotés des équipements de protection individuelle obligatoires et recommandés (casque, gants, etc.).
		Inciter les usagers de la voirie à s'interroger sur le moyen de transport le plus adapté à son parcours et à ses capacités physiques.
		Sensibiliser les usagers de la route de l'intérêt majeur de ne pas se couper des autres usagers (casque audio, oreillettes, téléphone) pour demeurer réceptif aux dangers de leur environnement.
	Elus	Conseiller les élus et leurs « correspondants sécurité routière » sur la problématique des usagers vulnérables afin qu'ils puissent mettre en œuvre des aménagements adaptés et sécurisés.
		Inciter les élus à poursuivre leur politique de développement des infrastructures en favorisant un meilleur partage de la voirie et en prenant en compte les notions de sécurité routière propre à chaque utilisateur (piétons, cyclistes, edpm, automobilistes).
	Employeurs	Inviter les élus travaillant sur les notions de mobilité décarbonée à promouvoir des aménagements alternatifs en mode doux pour réduire le risque routier de leurs administrés (pistes cyclables, transports en commun, co-voiturage = projets pouvant être financés par le fonds vert).
Convier les entreprises et les administrations à acter un volet « déplacements doux » et de « conduite apaisée » dans leurs plans de prévention des risques routiers.		

Modalité(s) D'action(s)	Public(s) visé(s)	Orientations(s) d'action(s)
Communication	Tous les Publics	Déployer les campagnes de communication nationales et locales sur les bons comportements à adopter en matière du partage de la route en ciblant les médias en fonction des tranches d'âge (presse, radio, affichage, réseaux sociaux, etc.).

Modalité(s) D'action(s)	Public(s) visé(s)	Orientations(s) d'action(s)
Contrôle – Sanction	Tous les Publics	Maintenir un niveau de contrôle important ciblant les zones les plus accidentogènes de Haute-Garonne pour les usagers vulnérables de la voirie (verbalisation des conduites inadaptées des automobilistes, des cyclistes, des utilisateurs d'EDPM et des piétons).
		Développer les contrôles en zone urbaine où le respect du partage de la voirie est une nécessité en proposant, en sus de la verbalisation, des opérations d'alternative à la sanction.

D. Principales orientations d'actions retenues pour l'enjeu « Le risque routier professionnel » sur la période du DGO 2023 – 2027

Modalité(s) D'action(s)	Public(s) visé(s)	Orientations(s) d'action(s)
Formation	Jeunes	Informar les jeunes au sein des lycées professionnels ou des centres de formation des apprentis de Haute-Garonne des risques routiers intrinsèques à leur future activité professionnelle.
	Employés	Inciter les employés à se former aux risques routiers spécifiques auxquels ils sont confrontés dans leur quotidien de travail (conduite des différents véhicules, arrimage de leur véhicule, conduite sous contrainte).
	Employeurs	Porter à connaissance des employeurs les enjeux humains et financiers du risque routier (obligation de résultat en termes de santé et sécurité des salariés). Proposer des ateliers de prévention en faveur d'une conduite apaisée ou de l'éco-conduite pour permettre aux employés de mieux anticiper l'acte de conduite.
	IDSR	Pérenniser et actualiser la formation des Intervenants Départementaux de Sécurité Routière de Haute-Garonne relative aux risques routiers professionnels.

Modalité(s) D'action(s)	Public(s) visé(s)	Orientations(s) d'action(s)
Prévention	Employés	Prévenir les conduites à risques (alcool, drogues, vitesse, fatigue) pour réduire les accidents de trajet ou de mission.
		Sensibiliser les employés sur les risques liés à l'utilisation des distracteurs et des aides à la conduite (téléphone, gps, bluetooth, etc.).
		Informers sur les déplacements professionnels en période hivernale (fortes pluies, neige, verglas) pour en appréhender les risques (glissade, chute, tête-à-queue, etc.).
		Encourager les employés à participer aux ateliers théoriques et pratiques de remise à niveau de leurs connaissances (code de la route, audit de conduite).
	Employeurs	Accompagner les employeurs dans la mise en place d'actions de prévention inscrites dans leurs plans de prévention des risques routiers professionnels.
		Mettre en œuvre une communication active sur les risques liés à la consommation d'alcool, notamment durant les pauses déjeuner et de fin de journée.
		Inciter les employeurs à demander à leurs employés de mettre leur téléphone en « mode conduite » qui désactive les fonctionnalités des appels et des sms lorsqu'ils sont au volant.
		Accompagner les employeurs dans la promotion des différents modes de transports pour effectuer les déplacements professionnels (vélo, edpm, transports en commun, co-voiturage).
		Encourager les employeurs à participer aux « Journées de la Sécurité Routière au Travail » en s'appuyant sur les outils mis à leur disposition par la Délégation à la Sécurité Routière du ministère de l'Intérieur.
		Conseiller aux employeurs de planifier et de rationaliser, en amont des tournées, l'ensemble des trajets professionnels pour en réduire le risque (chauffeurs / livreurs).
		Inciter les employeurs à devenir des « Employeurs engagés pour la sécurité routière » en signant la charte des « 7 engagements pour une route plus sûre » initiée par la Délégation à la Sécurité Routière du ministère de l'Intérieur.
	Partenaires	Promouvoir les actions de sensibilisation menées par nos partenaires dans le cadre du risque routier professionnel (club entreprises, comité d'entreprises, etc.).

Modalité(s) D'action(s)	Public(s) visé(s)	Orientations(s) d'action(s)
Communication	Employeurs	Concevoir des campagnes locales de communication à destination des chef(fe)s d'entreprises pour les inviter à s'engager dans la réduction du risque routier professionnel en Haute-Garonne.
		Communiquer sur l'exemplarité des actions de prévention déjà menées par les entreprises de la Haute-Garonne pour prévenir les risques routiers professionnels.

Modalité(s) D'action(s)	Public(s) visé(s)	Orientations(s) d'action(s)
Contrôle – Sanction	Tous les Publics	Maintenir les opérations de contrôle en faveur des professionnels de la route en ciblant les conduites à risques et les mauvais arrimages du chargement.
		Procéder à des contrôles par secteur d'activité sur des périodes longues pour pouvoir en ressentir les changements de pratiques et de comportements.

5. Mise en œuvre et suivi du DGO

5.1. Mise en œuvre dans le cadre du PDASR

Le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) est élaboré chaque année en cohérence avec les orientations pluriannuelles du DGO. Le PDASR arrête d'une part les actions à mener sur une année par l'ensemble des acteurs de la sécurité routière dans le département, et d'autre part priorise les crédits d'intervention disponibles pour soutenir des actions de prévention de sécurité routière.

Il s'appuie sur une forte mobilisation des acteurs et notamment des intervenants départementaux de la sécurité routière (IDSR).

Les PDASR produits pour les années 2023 à 2027 seront présentés lors du comité État annuel, selon les enjeux et domaines d'action définis dans le DGO.

5.2. Suivi de l'accidentalité départementale

L'Observatoire Départemental de Sécurité Routière (ODSR) est le référent pour la connaissance de l'insécurité routière en Haute-Garonne.

Au travers des analyses statistiques de l'observatoire, l'État dispose d'un outil lui permettant de caractériser les enjeux de Sécurité Routière du département. C'est un outil fondamental pour constamment améliorer la politique menée en matière de prévention.

L'ODSR publie chaque mois et chaque année un bilan de l'accidentalité du département. Ce bilan est présenté au comité État.

Il est aussi amené à réaliser des études locales plus ciblées sur des modes de déplacement ou des comportements à risque.

5.3. Modalités de suivi du DGO

Une évaluation du DGO est présentée chaque année au comité État.

Cette évaluation s'appuie, d'une part, sur une analyse de l'accidentalité produite par l'ODSR et comprend une analyse globale et par enjeux.

Elle se base, d'autre part, sur un inventaire des actions menées, afin de vérifier quelles actions inscrites au DGO ont été mises en œuvre et si elles l'ont été de façon pertinente ainsi que celles qui n'ont pas pu être mises en place et pour quelles raisons.

Par ailleurs, des bilatérales avec le directeur de cabinet de la préfecture, chef de projet sécurité routière, sont organisées régulièrement et permettent de dresser un bilan d'étape à la fois pour l'accidentalité et pour les actions de prévention de sécurité routière mises en œuvre.

Annexe

Composition du Comité État

- *Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Muret,*
- *Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Gaudens,*
- *Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Toulouse,*
- *Monsieur le Directeur Régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie,*
- *Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Garonne,*
- *Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de Haute-Garonne,*
- *Monsieur le Général, Commandant la région de Gendarmerie Occitanie, Commandant le groupement de gendarmerie de la Haute-Garonne,*
- *Monsieur le Directeur zonal des C.R.S. Sud,*
- *Madame la Directrice inter-régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Sud,*
- *Madame la Directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Haute-Garonne,*
- *Monsieur le Directeur Académique des services de l'Éducation nationale de Haute-Garonne,*
- *Monsieur le Directeur Départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de Haute-Garonne.*